

UNE FILIÈRE
OPÉRATIONNELLE
À 100 %
FACE À LA
COVID-19

03 les faits et les chiffres clés

04 message du président

05 message de la déléguée générale

PREMIÈRE PARTIE

06 un enjeu sanitaire et environnemental

DEUXIÈME PARTIE

16 trier, collecter, traiter

TROISIÈME PARTIE

32 sensibiliser, dialoguer, convaincre

40 l'équipe et la gouvernance

42 données financières 2020

43 glossaire

DASTRI : L'ANIMATEUR D'UNE FILIÈRE À LA CROISÉE D'ENJEUX DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT

- Un corpus législatif et réglementaire constitué de références au Code de la santé publique et au Code de l'environnement,
- Le ministère des Solidarités et de la Santé et celui de la Transition écologique au nombre de ses tutelles,
- L'élimination des déchets collectés, et non leur transformation en matière première secondaire comme

c'est le cas pour la plupart des autres filières matériaux. Mais des problématiques de recyclage qui émergent pour certains dispositifs médicaux avec électronique,

- Des objectifs de montée en puissance du taux de collecte très rapide, comparés à ceux fixés aux autres éco-organismes,
- Tout converge pour signifier le caractère atypique de l'éco-organisme et son positionnement à la croisée

des enjeux de santé et d'environnement.

Association de droit privé à but non lucratif, DASTRI est financé à 100 % par les industries de santé, sans aucune répercussion pour ses bénéficiaires, et a pour mission d'apporter une solution simple et sécurisée aux patients en auto-traitement et aux utilisateurs d'autotests de maladies infectieuses transmissibles.



11 FÉVRIER 2020

Promulgation de la loi AGECE du 10 février 2020 qui renforce et consacre les filières REP en tant que leviers de l'économie circulaire.



16 MARS 2020

Annnonce du premier confinement en France pour lutter contre la pandémie de Covid-19. Les déplacements hors domicile sont limités à une heure par jour dans un rayon d'un kilomètre. Fermeture de tous les lieux ouverts au public non essentiels. Les pharmacies d'officine restent ouvertes.



20 AVRIL 2020

Suite à l'avis du HCSP du 14 février 2020, publication de l'arrêté allongeant de trois à six mois les délais d'entreposage des DASRI PCT, lorsque leur quantité est inférieure ou égale à 15 kg par mois.



SEPTEMBRE- OCTOBRE 2020

7^e édition du baromètre Ifop-DASTRI auprès des patients en auto-traitement et des pharmaciens.



28 OCTOBRE 2020

Annnonce du deuxième confinement. Les commerces non essentiels sont refermés. Les pharmacies d'officine restent ouvertes.



23 NOVEMBRE 2020

Signature d'une convention entre DASTRI et la DGS précisant les modalités de versement d'une subvention pour la collecte et le traitement des déchets de tests Covid et des vaccins antigrippe réalisés en officine.



65

Nombre d'adhérents de DASTRI au 31.12.2020.



3 272 473

Nombre de boîtes à aiguilles distribuées par DASTRI aux pharmacies en 2020.



1,31 MILLIARD

Nombre d'unités de dispositifs médicaux déclarées par les adhérents de DASTRI en 2020 (mises en marché en 2019).



19 382

Nombre de points de collecte inscrits dans le réseau DASTRI en France au 31.12.2020. Soit 18 224 pharmacies, 1 065 déchetteries et bornes en collectivités locales et 93 autres points de collecte : camions de collecte itinérante, PUI...



67 339

Nombre d'enlèvements dans les points de collecte réalisés en 2020 par les opérateurs DASTRI, soit une moyenne de 5 612 enlèvements par mois. Une réduction de 8 % par rapport à 2019, qui s'explique par l'évolution des fréquences de collecte.



83 %

Taux de collecte 2020, rapporté au gisement estimé, en moyenne France. En légère baisse par rapport à 2019 (85 %). Même si la filière DASTRI a fonctionné à 100 % dans le contexte exceptionnel de la pandémie.

Placée sous le signe de la crise sanitaire, 2020 a démontré la pertinence de la filière DASTRI, l'une des seules REP françaises à se situer au croisement d'enjeux de santé et d'environnement :

- l'actualité Covid a mis en lumière l'importance de la prévention dans les politiques de santé publique, une dimension trop souvent absente en France, comme l'ont souligné de nombreux professionnels de santé devenus chroniqueurs médiatiques en cette année pas comme les autres. DASTRI est précisément au cœur d'une approche de prévention unique en Europe : faire fonctionner la filière DASTRI, c'est prévenir les accidents dus à la présence de déchets perforants dans le circuit des déchets ménagers.

- la pandémie a en outre démontré que la collecte et le traitement des déchets sont une composante de la chaîne sanitaire. La prise en charge de la fin de vie du produit fait partie du parcours de soin. Santé et environnement ne peuvent être dissociés.

Dans le contexte chaotique d'une pandémie d'une violence inédite, DASTRI a pu tester la robustesse de la filière. Crash test réussi, puisqu'elle est restée opérationnelle à 100 % en 2020 !

Première année de promulgation de la loi AGECE, 2020 n'a pas encore démontré que le clivage entre réglementation sanitaire et réglementation environnementale était enfin dépassé concernant la gestion des dispositifs médicaux en fin de vie. Une problématique pointée par l'éco-organisme dès 2015...

- l'ambition de la loi AGECE est claire : substituer le modèle de l'économie circulaire – fondé sur le triptyque éco-conception, consommation responsable, recyclage – à celui de l'économie linéaire.

- le besoin pour DASTRI s'avère de plus en plus prégnant : l'essor des dispositifs médicaux avec électronique implique de pouvoir séparer les matériaux en vue de leur recyclage. Et les attentes des patients, qui sont aussi des citoyens de plus en plus sensibilisés aux impacts du changement climatique et aux risques environnementaux, sont fortes.

Il est donc temps de faire entrer la filière DASTRI dans l'économie circulaire, ce qui concerne aussi bien les DASRI eux-mêmes que les contenants dans lesquels ils sont stockés.

- mais, pour y parvenir, encore faut-il surmonter de réels obstacles liés aux contradictions entre réglementation environnementale et réglementation sanitaire. Celle-ci interdit aujourd'hui de réutiliser les boîtes à aiguilles ou de recycler les composants des dispositifs médicaux.

Fin 2020, les textes d'application de la loi AGECE spécifiques aux DASRI étaient toujours en cours d'élaboration. Rendez-vous en 2021 pour que la filière dispose enfin du cadre juridique adapté à la prise en charge de produits innovants qui apportent une réelle valeur ajoutée aux patients.



En 2020, DASTRI a pu tester la robustesse de la filière. Crash test réussi, avec une filière opérationnelle à 100 % !



Yannick Jegou
**PRÉSIDENT
DE DASTRI**

Laurence Bouret
DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE DE DASTRI



Le défi de
l'année 2020 ?
Gérer l'urgence
sans perdre de
vue le moyen-long
terme !



Comment gérer l'urgence sans perdre de vue le moyen-long terme ? C'est à cet exercice acrobatique qu'a été confronté DASTRI en 2020.

Gérer l'urgence, car pour DASTRI, comme pour tous les citoyens, les patients, les entreprises et les pouvoirs publics, 2020 ce fut d'abord l'année Covid, avec ses impacts et ses multiples questions. Une fois le confinement décrété et les patients incités à rester chez eux, allaient-ils continuer à respecter les bons gestes et faire l'effort de trier leurs déchets perforants ? Comment communiquer avec ceux dont les points de collecte en déchetteries étaient brusquement fermés ? Avec des sites de production de boîtes situés à l'extérieur de nos frontières, fermées pendant un temps, et un logisticien débordé par les commandes prioritaires de médicaments à livrer aux officines, serait-il possible d'approvisionner en boîtes à aiguilles les 21 300 pharmacies de France en évitant les ruptures de stock ? Et comment s'organiser pour permettre aux chauffeurs de la vingtaine d'opérateurs DASTRI de poursuivre les enlèvements des déchets en leur garantissant des conditions de travail sécurisées, alors qu'ils manquaient de masques et de gel hydroalcoolique ?

Activation du Plan de Continuité d'Activité, réactivité et adaptation permanente ont permis de trouver des solutions à toutes ces questions, avec le concours de l'ensemble des parties prenantes de la filière. Le taux de collecte, maintenu à 83 %, n'a que légèrement fléchi par rapport à l'année précédente. Preuve de l'efficacité reconnue à la filière : l'éco-organisme a été sollicité par les pouvoirs publics pour prendre en charge hors agrément, moyennant une subvention, les déchets des tests Covid et de la vaccination antigrippale pratiqués dans les pharmacies. DASTRI et ses adhérents ont ainsi directement contribué à la lutte contre la pandémie aux côtés des pharmaciens fortement mobilisés.

Préparer le moyen-long terme, car 2020, ce fut aussi pour DASTRI l'année de la promulgation de la loi AGECE, une loi qui renforce et consacre les filières REP en général, et la filière DASTRI en particulier, en tant que leviers de l'économie circulaire. En même temps qu'il déployait les mesures d'urgence nécessitées par les impacts de la pandémie, l'éco-organisme s'est donc mobilisé pour préparer l'avenir. Participation aux consultations organisées par les pouvoirs publics pour faire évoluer le cadre juridique, études pour préparer la mise en place en France d'un outil industriel intégré visant à séparer les composants des DASRI électroniques en vue de leur recyclage, signature de partenariats avec des écoles d'ingénieurs spécialisées pour créer un véritable écosystème autour de la filière, lancement d'expérimentations dans le cadre du DASTRI Lab, préparation de la mise en place du comité des parties prenantes de la filière : en 2020, DASTRI a mis le cap sur l'innovation et l'éco-conception.

UN ENJEU SANITAIRE & ENVIRONNEMENTAL

Dominée par les préoccupations sanitaires, en ces temps de pandémie mondiale d'une intensité inouïe, et par des risques environnementaux prégnants, 2020 est une année emblématique de la dualité de la filière DASTRI. Santé et environnement sont indissociables. À l'échelle de la filière DASTRI, répondre à l'enjeu de santé publique, pour lequel la filière a été créée, implique de plus en plus d'innover dans des réponses environnementales.





Les textes de référence en matière de DASRI PAT PCT

- Articles L541-10 à L541-10-17 du Code de l'environnement modifiés par la Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dite loi « AGECE »
- Article 30 du projet de loi de finances pour 2009, qui introduit des dispositions inscrites désormais dans l'article L.4211-2-1 du Code de la santé publique
- Article 187 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Loi Grenelle 2
- Article L4211-2-1 du Code de la santé publique, modifié par la Loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi « AGECE »
- Décret n° 2010-1263 du 22 octobre 2010 relatif à l'élimination des DASRI perforants produits par les patients en auto-traitement
- Décret n° 2011-763 du 28 juin 2011 relatif à la gestion des DASRI perforants produits par les patients en auto-traitement
- Arrêté du 23 août 2011 fixant, en application de l'article R.1335-8-1 du Code de la santé publique, la liste des pathologies
- Arrêté du 1^{er} février 2012 définissant le cahier des charges de la filière REP pour la gestion des DASRI perforants des patients en auto-traitement
- Arrêté du 12 décembre 2012 publié au Journal officiel du 30 décembre 2012 portant agrément de l'association DASTRI ayant pour objet d'enlever et de traiter les déchets d'activités de soins à risques infectieux perforants produits par les patients en auto-traitement en application des articles R.1335-8-7 à R.1335-8-11 du Code de la santé publique
- Décret du 2 juillet 2014 relatif aux contrôles périodiques et aux sanctions prévus à l'article L.541-10 du Code de l'environnement
- Arrêté du 24 novembre 2003 relatif aux emballages des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques d'origine humaine
- Arrêté du 4 mai 2016 modifiant l'arrêté du 23 août 2011 fixant, en application de l'article R. 1335-8-1 du Code de la santé publique, la liste des pathologies conduisant pour les patients en auto traitement à la production de déchets d'activités de soins à risque infectieux perforants
- Arrêté du 27 juin 2016 modifiant l'arrêté du 24 novembre 2003 relatif aux emballages des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques d'origine humaine
- Arrêté du 5 septembre 2016 relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) perforants, produits par les patients en auto-traitement ou par les utilisateurs des autotests de diagnostic en application des articles L. 4211-2-1 et R. 1335-8-7 à R. 1335-8-11 du Code de la santé publique et de l'article L. 541-10 du code de l'environnement, publié au JORF n°0217 du 17 septembre 2016
- Décret n° 2016-1275 du 29 septembre 2016 relatif aux déchets d'activités de soins à risques infectieux produits par les utilisateurs d'autotests mentionnés à l'article L. 3121-2-2 du Code de la santé publique
- Arrêté du 27 décembre 2016 portant agrément de l'Éco-organisme DASTRI pour la période de 2017 à 2022
- Arrêté du 18 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 23 août 2011 fixant, en application de l'article R.1335-8-1 du code de la santé publique, la liste des pathologies conduisant les patients en auto-traitement à la production de déchets d'activités de soins à risque infectieux perforants
- Arrêté du 28 mars 2019 relatif à la mise en œuvre d'une expérimentation portant sur la valorisation des déchets issus du prétraitement par désinfection des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés
- Arrêté du 20 avril 2020 modifiant l'arrêté du 7 septembre 1999 relatif aux modalités d'entreposage des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques
- Décret n° 2020-1455 du 27 novembre 2020 portant réforme de la responsabilité élargie des producteurs

1• Du Grenelle Environnement à la loi AGECE

Juillet 2007 : le ministre de l'environnement lance une vaste réflexion selon une méthodologie inédite associant, dans des groupes de travail thématiques, toutes les parties prenantes concernées : entreprises, collectivités locales, ONG, État. Biodiversité, santé, transports, énergies, bâtiment, déchets sont passés au crible du développement durable. La démarche aboutira aux lois Grenelle 1 (2009) et Grenelle 2 (2010) et, en 2012, à la création d'une nouvelle filière de responsabilité élargie du producteur (REP), atypique au regard des REP existantes, la filière DASTRI.

Février 2020 : treize ans plus tard, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) se fixe un objectif ambitieux : substituer au modèle de l'économie linéaire celui de l'économie circulaire, reposant sur l'éco-conception des produits, une consommation responsable et le recyclage des produits et des déchets. Pour DASTRI, c'est la promesse de pouvoir prendre en charge, dans le cadre de son agrément, la fin de vie de tous les dispositifs médicaux, y compris ceux associés à des équipements électriques et électroniques.

Un enjeu de santé publique

À la différence des autres filières, l'enjeu initial de la filière DASTRI est sanitaire et non environnemental. Sa mission est d'animer, à l'échelle nationale, un dispositif de tri, de collecte et de traitement à même de détourner du flux des déchets ménagers les déchets de soins perforants à risques infectieux générés par les patients en auto-traitement.

- l'objectif ? Eviter que les personnes en contact avec ces piquants, coupants, tranchants (PCT) – les patients, leur entourage et les personnels de collecte et de tri des collectivités locales –, puissent se blesser.
- la méthode ? Mettre en place un dispositif intégré et sécurisé, distinct du circuit des déchets ménagers : production et distribution aux patients de contenants, disponibles gratuitement en pharmacie, dédiés au recueil des DASRI perforants ; apport de ces contenants, appelés boîtes à aiguilles, dans des points de collecte distincts, où elles sont collectées par des opérateurs ; puis élimination des déchets de soins, qui n'ont pas pour finalité d'être recyclés.
- le champ d'application ? 22 pathologies – dont la principale, en termes de production de déchets, est le diabète insulino-dépendant –, et 12 familles de dispositifs médicaux perforants.



Les 22 pathologies de la filière DASTRI

L'arrêté du 23 août 2011

- Acromégalie
- Algies vasculaires de la face et migraines
- Anémie secondaire à l'insuffisance rénale chronique
- Choc anaphylactique
- Déficits immunitaires traités par immunoglobulines par voie sous-cutanée
- Diabète
- Dysfonction érectile d'origine organique
- Hémophilie sévère A et B
- Hépatites virales
- Infection à VIH
- Infertilité ovarienne
- Insuffisance rénale chronique
- Insuffisance surrénale aiguë
- Maladie de Parkinson
- Maladie veineuse thromboembolique
- Maladies auto-immunes
- Ostéoporose post-ménopausique grave
- Retard de croissance de l'enfant et déficit en hormone de croissance

L'arrêté du 4 mai 2016

- Arthrite goutteuse
- Arthrite juvénile idiopathique systémique
- Certaines hypercholestérolémies

L'arrêté du 18 décembre 2017

- Hypophosphatasie



12 familles de produits : total des quantités déclarées au titre de 2019

Le montant des cotisations appelé en 2020, à verser à l'éco-organisme par chaque adhérent, est calculé sur la base des quantités mises en marché au titre de l'année N-1 déclarées à DASTRI.

UDM	QUANTITÉS
 Lancettes et autopiqueurs à usage unique et barillets à lancettes	665 239 199
 Aiguilles pour stylo	589 522 187
 Aiguilles seules	5 509 873
 Micro-perfuseurs	165 167
 Sets de transfert	4 313 676
 Cathéters	4 260 092
 Cathéters tout en un type MIO	975 373
 Stylos avec aiguille sertie ou aiguilles rétractables	9 370 821
 Seringues avec aiguille solidaire	25 150 070
 Imijets	549 390
 Auto-piqueurs pour autotests	129 853
 Appareils pour produits complexes	5 646 324
TOTAL UDM	1 310 832 025 (+ 2,9 %)
TOTAL UCD	86 342 790 (- 0,3 %)

Les déclarations des adhérents font l'objet d'un contrôle périodique, à raison d'un tiers des adhérents chaque année. Les régularisations effectuées, suite aux contrôles réalisés en 2020, ont représenté moins de 0,01 % des quantités totales, en amélioration par rapport à l'année précédente.

e-santé, dispositifs médicaux avec électronique et attentes environnementales

Le nombre de produits à prendre en charge après utilisation par les patients est loin d'être négligeable : plus de 1,3 milliard de dispositifs médicaux ont été déclarés en 2020 par les producteurs. Et, avec le développement de l'e-santé, ces dispositifs ont tendance à se complexifier. Pour exemple : les capteurs de glycémie en continu et les pompes patch à insuline améliorent la gestion de la pathologie et apportent un vrai confort de vie aux diabétiques. Mais, parce qu'ils associent un perforant à un composant électronique et à une ou plusieurs piles non séparables par le patient, certains nécessitent une opération supplémentaire de séparation mécanisée de leurs composants, les piles et cartes électroniques ne devant pas être incinérées ni prétraitées par désinfection.

Par ailleurs, les contradictions entre réglementation sanitaire et réglementation environnementale n'avaient pas permis à DASTRI d'être agréé, fin 2016, pour prendre en charge les DM avec électronique en fin de vie, l'éco-organisme n'ayant pu satisfaire simultanément aux deux réglementations. Une situation qui génère trouble et incompréhension des patients auxquels il est demandé depuis quatre ans de stocker certains dispositifs médicaux à domicile dans l'attente d'une solution...

La problématique du recyclage se pose également pour les contenants : boîtes à aiguilles des patients – plus de 3 millions de ces boîtes plastique ont été distribuées en 2020 –, mais aussi fûts plastique et caisses carton dans lesquels les points de collecte stockent les BAA des patients.

Les enquêtes montrent une attente forte des opinions publiques, sensibilisées aux impacts du changement climatique et aux risques environnementaux pesant sur l'avenir de la planète. Mais le Code de la santé n'autorise pas aujourd'hui la réutilisation des boîtes.

Les DASRIe (avec électronique) entrent dans le champ de la filière DASTRI

En énonçant que la filière des « *dispositifs médicaux performants utilisés par les patients en auto-traitement et les utilisateurs d'autotests (...) comprendra également « à compter du 1^{er} janvier 2021, les équipements électriques ou électroniques associés à un tel dispositif (...)* », l'article 62 de la loi AGECE va permettre à l'éco-organisme de prendre en charge les DASRIe dans le cadre de son agrément. À charge, pour les textes d'application de la loi, de prévoir le cadre réglementaire adapté autorisant la mise en œuvre opérationnelle du circuit de collecte et de traitement, et donc de mettre en cohérence réglementation sanitaire et réglementation environnementale.

Rappelons que, dans un avis rendu en juillet 2019 sur saisine de la DGS, le HCSP recommandait la mise en place « d'un circuit de collecte par un éco-organisme agréé, avec fourniture de l'emballage primaire par le pharmacien et apport de l'emballage des DASRI complexes à la pharmacie ».

Autre principe inscrit dans la loi AGECE : la création d'un mécanisme d'éco-modulation, avec pour objectif de favoriser l'éco-conception des produits.

2• La prise en charge des DASRIe : implications juridiques, industrielles et financières

La prise en charge des DASRIe va dans le sens de l'économie circulaire et des attentes des patients. Mais les implications sont multiples.

Implications juridiques

Sur le plan juridique, plusieurs étapes conditionnent sa mise en œuvre :

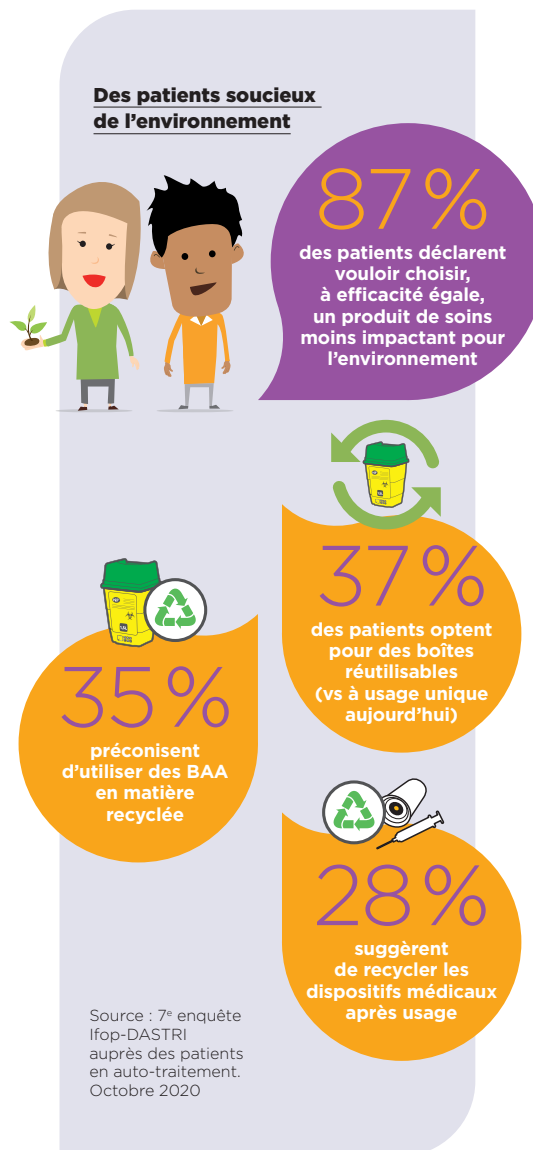
- étape n°1 : la publication des textes d'application. Fin 2020, seul le décret inter-filières, commun à toutes les filières REP, était paru. Concernant les textes spécifiques aux DASRI – un décret et un arrêté –, la consultation publique s'est achevée en décembre 2020, ce qui a permis de procéder à la notification à la Commission européenne et, à l'issue de cette procédure, de conduire à la saisine du Conseil d'État. Leur publication est attendue au printemps 2021.
- étape n°2 : la publication de l'arrêté portant modification du cahier des charges de 2016.
- étape n°3 : sur cette base, DASTRI devra mettre à jour son dossier de demande d'agrément, qui sera ensuite soumis pour avis à la Commission inter-filières des filières REP avant décision de la DGPR.

Implications industrielles

Sur le plan opérationnel, l'éco-organisme doit prévoir la mise en place en France d'un outil industriel visant à séparer les composants en vue de leur recyclage. Trois options sont en cours d'investigation : une ligne entièrement robotisée, une ligne non robotisée et un mix des deux. En parallèle, la démarche d'autorisation auprès des services déconcentrés de l'État a été lancée.

Implications financières

Les principes du barème de contribution ont été soumis aux adhérents lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 26 novembre 2020 et approuvés à l'unanimité.





Un exemple de projet du DASTRI Lab : des boîtes connectées et intelligentes

Le concept a la force des idées simples : faire de la boîte à aiguilles, qui est au cœur de la filière DASTRI, le témoin complémentaire du geste de tri des utilisateurs et de l'observance réelle du traitement par le patient. Comment ? En associant à la boîte un capteur relié à un smartphone et à une plateforme de suivi accessible au patient ainsi qu'au pharmacien et au médecin. L'utilisation de la BAA serait ainsi porteuse de valeur ajoutée pour toutes les parties prenantes : pour le patient accompagné dans le suivi de son traitement, pour le médecin à même de mieux suivre son patient, pour le pharmacien qui renforce son rôle de conseil, pour le metteur en marché du produit de soins dont l'observance est respectée, mais également pour le payeur public ou privé. Deux adhérents de DASTRI sont intéressés par cette démarche d'innovation – conduite sur le diabète et sur l'asthme sévère – à laquelle participent également deux start-up. Le cadrage de l'expérimentation est prévu au premier semestre 2021, suivi du lancement des proof of concept au second semestre.

Autre champ d'intervention de DASTRI : celui des DM sécurisés. L'objectif est d'alimenter, par la réalisation de tests, les travaux de la commission X30S de l'AFNOR, en vue de la révision de la norme ISO 23908.

3• Cap sur l'innovation et l'éco-conception

Le DASTRI Lab, levier d'innovation

Conception d'un équipement de séparation des fractions matières en vue de leur recyclage, études visant à améliorer l'éco-conception des dispositifs médicaux mais aussi leur sécurisation pour limiter l'utilisation des boîtes à aiguilles, expérimentations de nouveaux dispositifs tels que les boîtes intelligentes, autant de pistes de progrès dans lesquelles DASTRI se propose d'accompagner ses adhérents dans le cadre du DASTRI Lab. Prolongement de la Réflexion Élargie Prospective conduite en partenariat avec Futuribles, le DASTRI Lab est un outil qui prend acte des ambitions de la loi AGECE – tendre vers l'économie circulaire –, et doit permettre de favoriser de nouvelles solutions, au bénéfice des adhérents, des patients et de la planète.

Le recrutement d'un responsable innovation et éco-conception

Pour accompagner ses adhérents dans cette démarche d'innovation, DASTRI s'est doté de nouveaux moyens : le recrutement en 2020 d'un ingénieur thésard en génie mécanique, chargé d'animer la démarche d'innovation, et la signature de partenariats avec des écoles d'ingénieurs spécialisées pour créer un véritable écosystème autour de la filière : l'ISIFC pour la démarche de sécurisation et l'ENSMM sur l'éco-conception et la ligne robotisée.

4• DASTRI, engagé aux côtés des patients et des pharmaciens : les interventions hors agrément

En 2020, dans le contexte de la pandémie, et alors que DASTRI ne pouvait pas encore être agréé pour gérer les DASRI avec électronique, l'éco-organisme est intervenu hors agrément pour répondre simultanément à des enjeux sanitaire et environnemental.

Recycler les piles des pompes patch Omnipod®

Pour la troisième année consécutive, DASTRI a procédé en 2020, à la demande d'Insulet, à la collecte et au traitement des pompes patch Omnipod®. Depuis 2017, en effet, et en attendant qu'une évolution du cadre législatif et réglementaire actuel l'autorise à prendre en charge, hors dérogation, les dispositifs médicaux associés à des équipements électriques et électroniques en fin de vie, DASTRI propose aux fabricants qui le souhaitent de les accompagner, hors agrément et sous statut dérogatoire, dans la recherche de solutions sur mesure. Objectif ? Apporter aux patients une solution simple et sécurisée pour leurs perforants tout en évitant d'éventuelles

blessures aux personnels de collecte et de tri des collectivités : c'est l'enjeu sanitaire. Et permettre, après séparation des composants, de recycler les piles contenues dans le DM : c'est l'enjeu environnemental. Cette option a été choisie dès 2017 par Ypsomed – distributeur en France jusqu'en juillet 2018 des pompes Omnipod® – puis confirmée par Insulet, le fabricant qui en a alors repris la distribution. Elle est organisée sur une base contractuelle entre le fabricant et l'éco-organisme, hors système de mutualisation que constitue la filière, et financée exclusivement par Insulet.

Lutter contre la pandémie de Covid-19

Autres déchets pris en charge par l'éco-organisme en 2020 hors agrément : les tests antigéniques et sérologiques après usage. Pour freiner la progression de la pandémie et accroître les capacités de dépistage du SARS-CoV-2, les pharmaciens ont été habilités à pratiquer ces tests, en complément des laboratoires de biologie médicale. Et le ministère des Solidarités et de la Santé a sollicité l'éco-organisme, en contrepartie d'un financement, bien qu'en tant que DASRI de professionnels de santé ces déchets n'entrent pas dans le périmètre de la filière. Disposant de capacités opérationnelles à l'échelle nationale, DASTRI était en mesure d'apporter immédiatement une solution de proximité sécurisée « clé en main » – plus de 11 000 pharmacies pratiquent ces tests –, pour leur collecte et traitement avec, là encore, un bénéfice sanitaire mais également environnemental. L'intervention de l'éco-organisme évite de multiplier les circuits de collecte dans les pharmacies et améliore ainsi le bilan carbone de l'opération.

Accompagner l'amélioration de la couverture vaccinale contre la grippe

Cette même logique a prévalu concernant la vaccination antigrippe pour la campagne 2020-2021. Depuis octobre 2019 toutes les pharmacies ont la possibilité de pratiquer cette vaccination pour les publics prioritaires. En 2020, soucieux de réduire l'afflux de malades dans des hôpitaux déjà débordés par les patients Covid, les pouvoirs publics ont intensifié la communication en direction de ces publics. Résultat : une forte progression de la vaccination contre la grippe en pharmacie. Selon les données de la CNAM, environ 19 000 officines (89 %) ont participé à cette vaccination. Début 2021, les syndicats de pharmaciens estimaient le nombre de personnes vaccinées en officine à 3,6 millions.

Menées en partenariat avec le ministère des Solidarités et de la Santé, les syndicats de pharmaciens (FSPF et USPO) et le CNOP, ces deux interventions sont encadrées par deux conventions.

Fiche pratique Pharmacies pour tests antigéniques et sérologiques (nov 2020)

COVID - 19 / PROTÉGEONS-NOUS !

FICHE PRATIQUE PHARMACIENS N°03

DÉCHETS DES TESTS DE DÉPISTAGE COVID-19 COMMENT LES ÉLIMINER ?

TESTS SÉROLOGIQUES

1. J'utilise la boîte réservée aux déchets issus de la vaccination.

2. Seuls les autoinjecteurs ou les lancettes, permettant le prélèvement sanguin, doivent être jetés dans la boîte DASTRI.

3. Quant aux cassettes (une fois le test réalisé), elles doivent être jetées directement dans un carton de SOL accueillant déjà d'autres boîtes rapportées par votre patientèle.

JE SUIS POINT DE COLLECTE DASTRI

Une fois la boîte remplie, je la dispose dans un carton de SOL accueillant déjà d'autres boîtes rapportées par votre patientèle.

JE NE SUIS PAS POINT DE COLLECTE DASTRI

Je rapporte les boîtes fermées, défilées et les cassettes usagées (boîtes au préalable dans un sac plastique) dans un point de collecte DASTRI.

www.dastri.fr/mon-point-de-collecte

TESTS RHINOPHARYNGÉS

Je dépose l'écouvillon, le tube et la cassette dans le carton DASTRI de SOL accueillant déjà d'autres boîtes rapportées par votre patientèle.

RAPPEL

LES DAS* ET EPI*

A enfermer dans un sac plastique avant de les jeter dans la poubelle.

LES DAS* : Déchets d'Activité de Soins
LES EPI* : Équipement de Protection Individuelle

NOUS CONTACTER www.dastri.fr/contact f | t | i | n

65 ADHÉRENTS MOBILISÉS POUR PRENDRE EN CHARGE LA FIN DE VIE DE LEURS PRODUITS QU'ILS FINANCENT À 100 %¹

Grands groupes ou PME, fabricants de dispositifs médicaux, de médicaments ou entreprises mixtes, souvent filiales de groupes dont les sociétés mères sont basées hors de l'Hexagone, les adhérents de DASTRI inventent ensemble depuis 2013, à l'échelle du territoire français, un système unique, sans équivalent en Europe et dans le monde.

40

entreprises
mixtes

20

fabricants
de dispositifs
médicaux

5

entreprises du
médicament

53

sociétés filiales
de groupes
originaires
de 15 pays

RÉPARTITION DES ADHÉRENTS EN FONCTION DE LEUR ACTIVITÉ

UDM : Unité de Dispositif Médical

UCD : Unité Commune de Dispensation

	MIXTES	UDM/ PCT	UCD
AAZ		●	
Abbott France		●	
Abbvie	●		
Alexion Pharma France	●		
ALK-Abello	●		
AlphaDiab SAS		●	
Amgen SAS	●		
Ascensia Diabetes Care France SAS	●		
Aspen France SAS	●		
AstraZeneca SAS			●
Bayer Santé SAS	●		
Bbraun Medical		●	
Becton Dickinson France SAS		●	
Biogen Idec France	●		
Biolythical		●	
Bioprojet Pharma	●		
Biosynex		●	
Biotest France SAS	●		
Bristol-Myers Squibb	●		
Cheplapharm France SAS*	●		
CSL Behring SA	●		
Dinno Santé		●	
Distri-Flash Run		●	
Ferring SAS	●		
Gedeon Richter France	●		
Insulet France SAS		●	
Ipsen Pharma SAS	●		
Janssen-Cilag	●		
Laboratoire Aguettant SAS			●
Laboratoire Chauvin	●		
Laboratoire GlaxoSmithKline	●		
Laboratoires Genévrier SA	●		
Leopharma	●		

* Depuis le 01.01.2021

Afrique du Sud, Allemagne, Australie,
Autriche, Belgique, Canada, Danemark,
États-Unis, Grande-Bretagne, Hongrie,
Israël, Italie, Japon, Suède, Suisse

	MIXTES	UDM/ PCT	UCD
LFB Biomédicaments	●		
Lifescan France SAS		●	
Lilly France SAS			●
Medac SAS			●
Medtronic France SAS		●	
Med Trust		●	
Menarini Diagnostics France SARL		●	
Merck Serono SAS	●		
MSD France	●		
Mundipharma	●		
Mylan Medical SAS	●		
Mylan SAS	●		
Nordic Pharma	●		
Novartis Pharma SAS	●		
Novo Nordisk	●		
Octapharma France	●		
Owen Mumford		●	
Pfizer PFE France	●		
Pfizer SAS	●		
Pikdare France		●	
Roche Diabetes Care France		●	
Roche Diagnostics France SAS		●	
Roche SAS	●		
Sandoz			●
Sanofi France	●		
SEMES SA		●	
Swedish Orphan Biovitrum	●		
Takeda France SAS	●		
Teva Santé SAS	●		
Theramex	●		
UCB Pharma SAS	●		
Ypsomed SAS		●	

1. Sans répercussion pour les patients, du fait des modalités de fixation des prix, contrairement aux autres filières REP qui répercutent le coût sur les consommateurs

La première, signée avec la DGS en novembre 2020, précise les modalités de versement d'une subvention à DASTRI. La seconde, conclue avec les représentants des pharmaciens, définit les modalités spécifiques de stockage et de collecte de ces déchets.

5• Un enjeu clé : le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes

Le fonctionnement des filières REP nécessite l'implication de parties prenantes diverses, aux intérêts parfois contradictoires. La filière DASTRI n'échappe pas à cette règle, d'où l'importance, pour l'éco-organisme, d'instaurer un dialogue permanent avec tous les acteurs. A fortiori en situation de crise, comme ce fut le cas en cette singulière année 2020.

Dialogue avec les patients et les utilisateurs d'autotests

Le nombre des bénéficiaires de la REP DASRI est évalué à 1,8 million de personnes. Les profils sont très diversifiés : patients âgés ou jeunes diabétiques, personnes souffrant d'ALD² ou patients de courte durée, habitants de l'Hexagone ou des territoires d'outre-mer. DASTRI doit savoir convaincre chacun d'entre eux. Et, en situation de confinement, informer de façon réactive sur les nouvelles consignes.

Dialogue avec les pharmaciens et les opérateurs de collecte

Pharmaciens et opérateurs de collecte sont des interlocuteurs de DASTRI au quotidien. A fortiori lorsque la pandémie exige de modifier les procédures ou de prendre en charge de nouvelles opérations.

Dialogue avec les pouvoirs publics

L'actualité juridique post loi AGEC et les impératifs de la pandémie ont suscité de nombreux échanges : avec les ministères de tutelle – DGS et DGPR –, mais aussi avec d'autres instances nationales – auditions de DASTRI à l'Assemblée Nationale, par l'Autorité de la concurrence, par le HCSP... –, et à l'échelon des collectivités locales.

Dialogue avec les adhérents

En adhérent, les entreprises transfèrent à l'éco-organisme l'obligation de gestion de la fin de vie de leurs produits, qui leur incombe au nom du principe du pollueur-payeur. De plus, DASTRI est à leur service pour les accompagner dans des projets personnalisés et innovants.

La mise en place du Comité des parties prenantes de la filière, prévue par la loi AGEC, va institutionnaliser une approche multilatérale de ces échanges, mouvement déjà amorcé par DASTRI depuis plusieurs années, au niveau régional, avec les sessions TOLP³.



Comment est calculé le montant de la contribution annuelle demandée à chaque adhérent de DASTRI

Le principe est celui d'une répartition du coût de la filière selon une logique **50/50 : 50% pour la partie médicaments et 50 % pour les dispositifs médicaux.**

Le calcul de la quote-part imputable à chaque adhérent pour l'année 2020 s'appuie sur le budget prévisionnel voté pour l'année en Assemblée Générale par les adhérents. De ce total est soustrait le montant des cotisations forfaitaires (5 000 euros x nombre d'adhérents).

Le solde (budget – cotisations) est divisé par 2 : la moitié de ce montant est répartie entre les adhérents concernés au prorata du nombre et du volume des unités de dispositif médical mises sur le marché ; l'autre moitié est répartie entre les adhérents qui mettent sur le marché des UCD (unités communes de dispensation, c'est-à-dire les médicaments conduisant obligatoirement à l'utilisation d'un DM perforant).

En 2020, le montant des contributions appelé – 9 369 209 euros HT – a été réparti entre 63 adhérents.

Concernant les DASRIe, les adhérents présents ou représentés à l'AG extraordinaire du 26 novembre 2020 ont voté l'application du barème approuvé lors de l'AG de juin 2016. Ce mode de calcul spécifique n'entraîne aucun impact sur la contribution des metteurs en marché des autres DASRI perforants.

2. Affection de longue durée

3. Les Territoires Ont La Parole (TOLP) sont des réunions organisées par DASTRI depuis 2017.



TRIER COLLECTER TRAITER

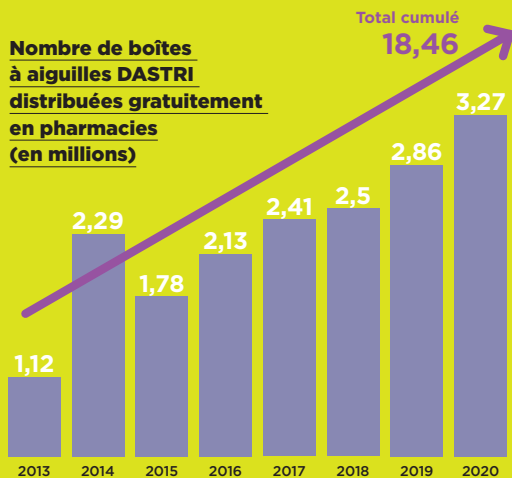
En 2020, DASTRI a pu tester la robustesse de la filière et su faire face, dans le contexte compliqué de la pandémie, en s'appuyant sur les pharmaciens, les opérateurs, les fabricants et distributeurs des contenants qui se sont mobilisés à ses côtés pour continuer à offrir une solution de proximité, gratuite et sécurisée, aux patients en auto-traitement. Dans l'attente des textes d'application de la loi AGECE, l'éco-organisme a poursuivi ses interventions hors agrément, qui ont été élargies, à la demande des pouvoirs publics, aux déchets des tests de dépistage Covid et aux vaccins contre la grippe.

PLUS DE 18 MILLIONS DE BOÎTES JAUNES ET VERTES DISTRIBUÉES EN 8 ANS

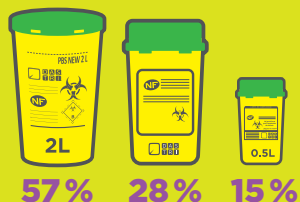


C'est le nombre de boîtes à aiguilles distribuées en 2020 par DASTRI au réseau officiel. En progression de **14 %** vs 2019. Le seuil des 3 millions est franchi pour la première fois.

Nombre de boîtes à aiguilles DASTRI distribuées gratuitement en pharmacies (en millions)



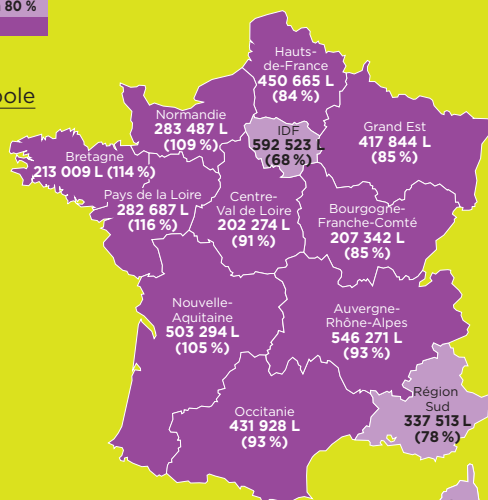
Répartition par format des boîtes distribuées en 2020



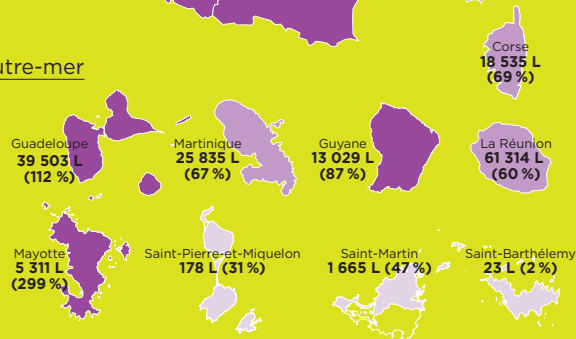
Taux de distribution des boîtes à aiguilles en 2020 par rapport au besoin patient estimé

< 60 %
De 60 % à 80 %
> 80 %

Métropole



Outre-mer



Avec un équivalent litres de **4 634 230**, le total des boîtes distribuées en 2020 correspond à **88 %** du gisement estimé mis sur le marché. Soit **+ 3 points** vs 2019.

88 %

1• Trier

88 % des besoins patients couverts par la distribution des boîtes à aiguilles

Point d'ancrage de la filière : la distribution gratuite des boîtes à aiguilles, dans lesquelles les patients sont invités à trier et stocker leurs déchets perforants. Cette obligation incombe aux 21 300 pharmacies du réseau officinal – Hexagone et outre-mer –, qui s'approvisionnent en passant commande auprès de DASTRI. Ouvertes même durant les deux périodes de confinement – de mars à mai et d'octobre à novembre, en tant que services essentiels –, les pharmacies ont pu répondre aux besoins des patients sans interruption. Résultat : le total des boîtes distribuées en 2020 – près de 3,3 millions – progresse encore par rapport à 2019 (+ 14 %). Il correspond désormais à 88 % du besoin estimé en moyenne France, en augmentation de trois points vs 2019 (85 %).

Près de 3 900 commandes traitées chaque mois en 2020

Le nombre total de commandes réceptionnées et traitées par DASTRI a donc de nouveau augmenté : sur l'ensemble de l'année, il s'élève à 46 574, soit une progression de 51 % en trois ans. Près des deux tiers d'entre elles sont des commandes mixtes, qui panachent plusieurs formats, de façon à s'adapter à la diversité des situations : deux grands formats (2 L et 1,5 L) et un petit format (0,5 L), plus facile à transporter en déplacement.

Plusieurs raisons expliquent le recours à un nombre croissant de BAA :

- l'augmentation des quantités de dispositifs médicaux commercialisés, elle-même corrélée à la prévalence croissante des maladies chroniques, et notamment du diabète : 1,3 milliard de DM, mis sur le marché en 2019, ont été déclarés en 2020 par les adhérents de DASTRI.
- l'encombrement de certains DM, tels que les applicateurs des capteurs de glycémie en continu.
- l'implication de la filière aux côtés des pharmaciens à la demande des pouvoirs publics, dans la vaccination contre la grippe et dans la lutte contre la Covid-19. Des boîtes à aiguilles ont ainsi été dédiées aux seringues usagées et aux déchets perforants des tests sérologiques pratiqués par les pharmaciens.

Des disparités selon les territoires

Comme en 2019, des disparités subsistent néanmoins : l'Île-de-France, la Corse et la région Sud restent des territoires où le niveau des commandes, rapporté au besoin estimé, est inférieur de 10 à 20 points à la moyenne nationale.

Appel d'offres contenantants :

5 critères pour départager

15 offres et 6 fabricants

Organisé du 23 octobre au 23 novembre 2020, le quatrième appel d'offres contenantants s'est appuyé sur une grille de sélection constituée de cinq critères :

Critères qualitatifs	Pondération
Intérêts techniques du produit	30 %
Détail de l'organisation des prestations	20 %
Aspects liés au développement durable	10 %
Organisation générale de la société	5 %

Critère financier

Valeur économique de l'offre	35 %
------------------------------	------

15 offres, émanant de 6 fabricants, ont été réceptionnées par DASTRI, chaque entreprise pouvant soumettre une ou plusieurs offres pour les différents lots :

- BAA grand format : 7 offres
- BAA petit format : 3 offres
- Fût plastique : 3 offres
- Caisse carton : 2 offres

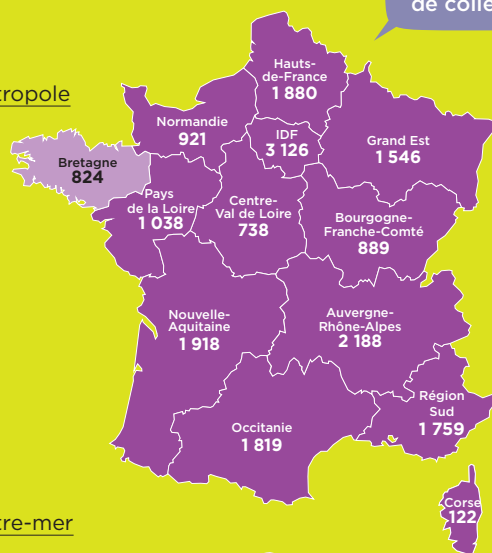
Pour les caisses carton et les fûts plastique, DASTRI a reconduit les entreprises qui l'accompagnent depuis 2013, respectivement CARTOSPE et PLAZUR.

UN RÉSEAU DE COLLECTE DE PROXIMITÉ, AU SERVICE DES PATIENTS ET DES UTILISATEURS D'AUTOTESTS*

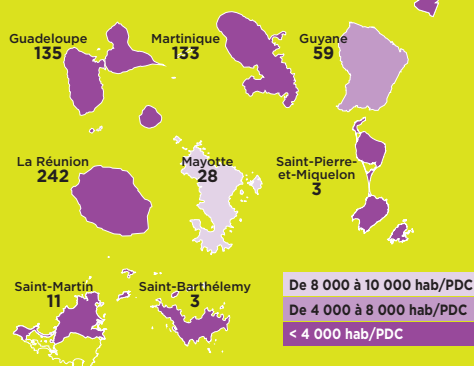
Le réseau de PDC DASTRI au 31.12.2020

19 398**
points
de collecte

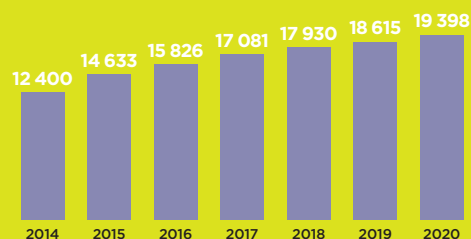
Métropole



Outre-mer



Un réseau en croissance de 56 % depuis 2014



Répartition par catégorie du réseau de PDC DASTRI au 31.12.2020



18 240
pharmacies
(94 %)



1 065
déchetteries
et bornes en
collectivités locales
(5,5 %)



93
autres profils
(0,5 %)



86 %

des 21 300 pharmacies
d'officine en France
sont désormais
membres du réseau
DASTRI.

* Autotests de diagnostic de maladies infectieuses transmissibles. Dans le périmètre de la filière depuis 2015

** Y compris les 16 pharmacies point de collecte de la Principauté de Monaco

Et, à l'échelle de l'ensemble du pays, 11 % des pharmacies n'ont pas commandé de boîtes sur une période allant d'un à trois ans. Un taux que DASTRI s'efforce de réduire – il était de 20 % en 2019 – grâce à des campagnes d'animation en pharmacie.

Vers une simplification de la gamme des boîtes DASTRI

Fin 2020, DASTRI a procédé au quatrième appel d'offres boîtes et contenants.

Objectif n°1 : simplifier la gamme de BAA, dans l'intérêt des patients et des pharmaciens. Les résultats des études Ifop montrent en effet, depuis plusieurs années, un certain flottement dans la connaissance des usages respectifs des deux grands formats. D'où la volonté, à compter de 2021, de recentrer la gamme sur deux tailles de boîte :

- un seul grand format, utilisable pour tous les types de dispositifs médicaux, y compris les applicateurs de capteurs de glycémie en continu
- et un petit format, pratique pour les enfants, les utilisateurs d'autotests et les déplacements, afin de favoriser le respect du geste de tri hors domicile.

Objectif n°2 : faire évoluer les critères de sélection : l'item financier voit sa pondération ramenée à 35 % au profit de la composante développement durable. La sécurisation de la production et des approvisionnements est intégrée dans le critère « organisation de la société ». À l'issue de l'analyse des offres, DASTRI a retenu HOSPIDEX, dont la boîte de 1,8 L intègrera 20 % de plastique recyclé et, pour le petit format de 0,5 L, la société SANYPICK, dont l'offre conjugait intérêt d'une fermeture définitive harmonisée avec celle du grand format, meilleur prix et meilleur encombrement.

2• Collecter

Près de 20 000 points collectés par une vingtaine d'opérateurs

En 2020, la densification du réseau de points de collecte s'est poursuivie selon la même stratégie que les années précédentes :

- l'intégration en avril 2020, sur l'ensemble de la France à l'exception des territoires considérés prioritaires par l'éco-organisme, des pharmacies ayant fait acte de candidature au cours des douze mois précédents.
- le recrutement de nouvelles pharmacies dans les territoires prioritaires – ceux dans lesquels le taux de collecte doit progresser pour se rapprocher de la moyenne nationale –, à travers une démarche proactive de DASTRI. En 2020,



* À partir du 1/01/2021



Relation Opérateurs-DASTRI : un dialogue essentiel au bon fonctionnement de la filière

Depuis 2013, DASTRI a mis en place des modalités de dialogue diversifiées avec ses opérateurs. Elles contribuent au bon fonctionnement de la filière, même en situation de crise ! Et s'articulent autour de trois axes clés :

- **des rendez-vous institutionnalisés :** au printemps, DASTRI réunit le Comité d'Orientation Opérationnelle (COO), auquel participent les représentants des pharmaciens et des opérateurs. Objectif : faire un bilan de l'année précédente et échanger sur les perspectives d'évolution, en intégrant notamment l'actualisation annuelle du réseau de collecte. Principaux thèmes abordés lors du COO du 24 avril, quatre jours après l'arrêté du 20 avril modifiant la durée d'entreposage des DASRI : l'évolution des fréquences d'enlèvement des DASRI et l'adaptation au contexte de la pandémie. À l'automne, c'est au tour des opérateurs de terrain d'échanger avec l'équipe de l'éco-organisme. Nouvelles fréquences de collecte en 2021, tests Covid et vaccination anti-grippe étaient au centre des discussions le 6 novembre.

- **des formations pour les chauffeurs :** obligatoires pour tous les nouveaux opérateurs, facultatives pour les autres, elles sont l'occasion de rappeler les contraintes réglementaires, d'exposer les consignes spécifiques et d'entendre les remontées de terrain des chauffeurs. En 2021, 25 salariés de 8 opérateurs ont participé à ces sessions.

- **des audits réguliers des opérateurs** pour identifier les éventuelles non-conformités au regard des normes réglementaires et contractuelles et les corriger. 18 opérateurs ont été audités en 2020.

pandémie oblige, ces campagnes de recrutement ont été conduites exclusivement par téléphone. Centrées sur 21 départements de 7 régions (notamment l'Île-de-France, la région Sud, Auvergne-Rhône-Alpes et Hauts-de-France) et 3 DROM-COM (Guadeloupe, Martinique, La Réunion), elles ont permis d'intégrer 483 nouveaux points de collecte, dont 198 en Île-de-France.

Au 31 décembre 2020, le réseau DASTRI comptait ainsi 19 382 points – soit + 783 PDC vs 2019 –, auxquels s'ajoutent les 16 pharmacies de la Principauté de Monaco. Un chiffre nettement supérieur aux 14 000 points exigés par le cahier des charges, sur la base duquel l'agrément de DASTRI a été renouvelé en 2016. Le nombre d'habitants par point de collecte est désormais inférieur à 4 000 (vs un point minimum pour 10 000 habitants fixé dans le cahier des charges) dans la quasi-totalité des régions de l'Hexagone.

86 % des 21 300 pharmacies d'officine sont aujourd'hui points de collecte DASTRI. Rappelons que la loi AGECE prévoit dans son titre IV, article 89, que « *les officines de pharmacies sont tenues de collecter sans frais les déchets d'activités de soins à risques infectieux perforants produits par les patients en auto-traitement et les utilisateurs d'autotests* ». Début 2021, 340 pharmacies avaient fait acte de candidature pour rejoindre le réseau.

Des opérateurs de collecte mobilisés malgré la pandémie de Covid-19

L'enlèvement par les opérateurs de collecte des DASRI PCT stockés en pharmacie et en déchetterie et leur acheminement sur les sites de traitement constituent un maillon essentiel du bon fonctionnement de la filière.

Dès le début de la pandémie, l'éco-organisme a instauré des points réguliers avec ses prestataires pour permettre au personnel des opérateurs de travailler dans les meilleures conditions de sécurité. En effet, bien que membres à part entière de la « deuxième ligne », les chauffeurs des opérateurs n'étaient pas considérés par les pouvoirs publics comme prioritaires pour la distribution des masques qui manquaient cruellement au printemps 2020. DASTRI s'est donc organisé pour fournir gratuitement des masques et du gel hydroalcoolique aux opérateurs de collecte. Les procédures d'enlèvement ont également été revues pour limiter au maximum les contacts. Ces ajustements ont permis aux chauffeurs de poursuivre leur activité dans des conditions satisfaisantes et contribué à maintenir la filière opérationnelle à 100 % malgré le contexte dégradé de la pandémie.

Autre réorganisation intervenue en 2020 : la modification de la fréquence d'enlèvement des déchets dans les PDC, elle-même liée à la durée d'entreposage fixée par le Code de la santé. L'augmentation continue du nombre de points du réseau conduit à une dispersion du gisement et à une diminution du tonnage à collecter dans certains PDC. Le maintien de collectes trimestrielles⁴ pouvant ainsi se révéler peu productif au regard de la quantité de DASRI collectée, en même temps que générateur d'inutiles émissions de gaz à effet de serre. Suite à l'avis du HCSP du 14 février 2020 sur les délais de traitement des DASRI perforants, l'arrêté d'avril 2020 autorise désormais une fréquence d'enlèvement semestrielle, lorsque le poids des déchets collectés est inférieur ou égal à 15 kg/mois, ce qui est le cas dans la quasi-totalité du réseau DASTRI.

Dans la pratique, DASTRI entend toutefois moduler la fréquence de collecte pour tenir compte des capacités de stockage des pharmacies, différentes selon le contexte géographique – pharmacies en zone urbaine, rurale ou péri-urbaine –, mais également des contraintes opérationnelles des opérateurs.

Tonnage net collecté en 2020 : + 9 %

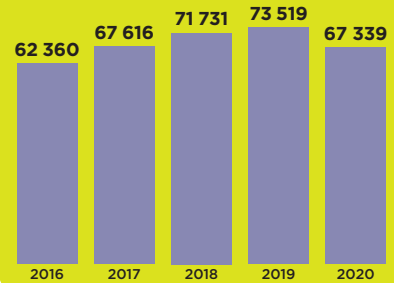
Le tonnage net collecté en 2020 (hors poids des contenants : boîtes, cartons et fûts) s'élève à 809⁵ tonnes (vs 739 en 2019), en augmentation de 9,4 %. Mais, rapporté au gisement estimé mis sur le marché, il correspond à un taux de collecte (moyenne France) de 83 %, pour la première fois en légère baisse après six années consécutives de progression.

Si les pharmacies point de collecte sont restées ouvertes pendant les deux confinements, il n'en a pas été de même des déchetteries des collectivités locales durant le premier confinement. Au nombre de plus d'un millier, elles collectent en temps normal environ 7 % du gisement. Par ailleurs, on peut penser que certains patients en auto-traitement, incités à rester chez eux en tant que personnes vulnérables, ont renoncé à apporter leurs DASRI sur leur point de collecte habituel. Ces deux facteurs combinés sont susceptibles d'avoir réduit l'apport volontaire.

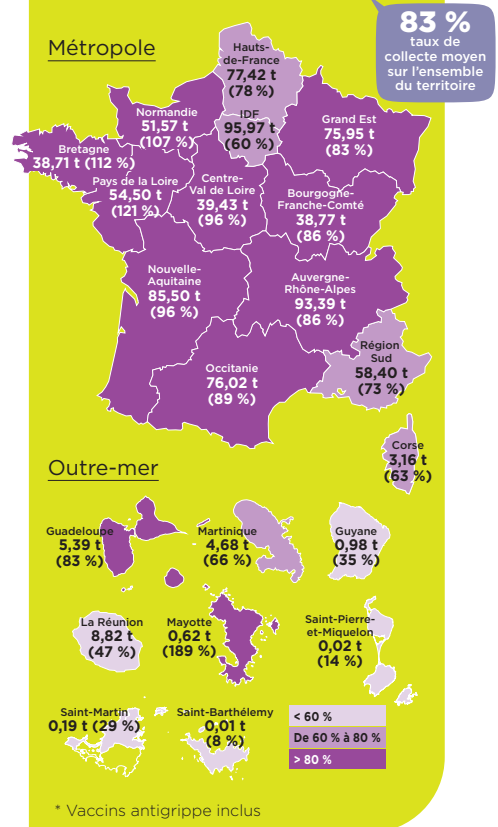
4. Rappelons qu'une fréquence quadrimestrielle avait été décidée fin 2019, en accord avec les pouvoirs publics et les représentants des pharmaciens, pour expérimentation en 2020, en compensation de la prise en charge par DASTRI des déchets de la vaccination antigrippe pratiquée dans les officines pendant la campagne 2019-2020.

5. Poids des vaccins inclus. Le tonnage collecté, hors vaccins antigrippe, est évalué à 803 tonnes en 2020. La prise en charge par DASTRI des déchets des tests sérologiques et antigéniques, liés à la pandémie de Covid-19, ayant débuté en pharmacie fin 2020, ces déchets seront collectés en 2021.

Évolution du nombre d'enlèvements dans le réseau DASTRI



Collecte 2020 – Poids net* rapporté aux mises en marché réparties par région



TAUX MOYEN EN % DU GISEMENT ESTIMÉ

≥ 80 %



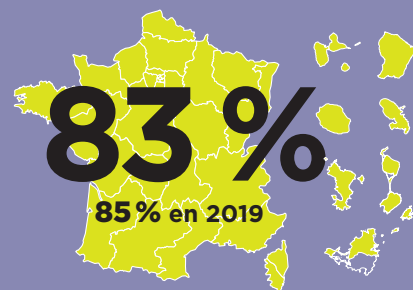
60 à 80 %



< 60 %

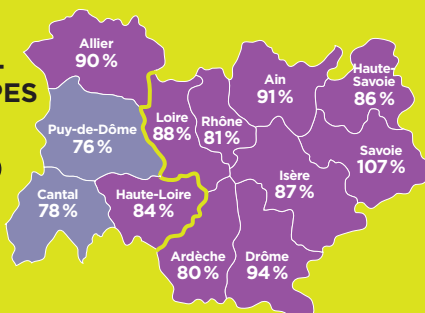


COLLECTE 2020 : LES RÉSULTATS EN RÉGION



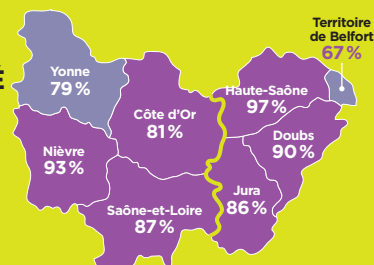
AUVERGNE- RHÔNE-ALPES

86 %



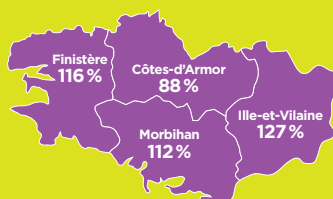
BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ

86 %



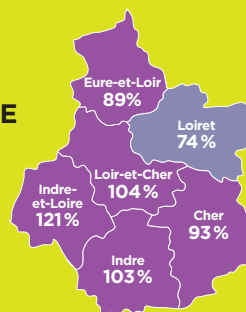
BRETAGNE

112 %



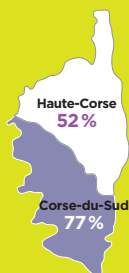
CENTRE- VAL DE LOIRE

96 %



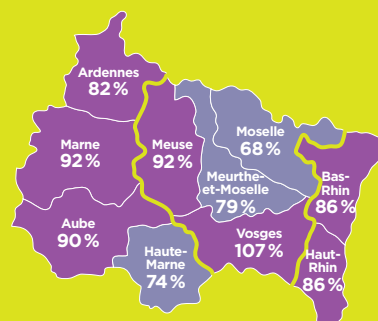
CORSE

63 %



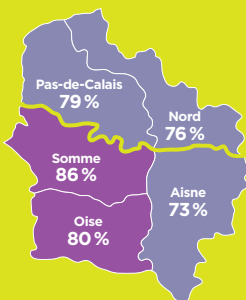
GRAND EST

83 %



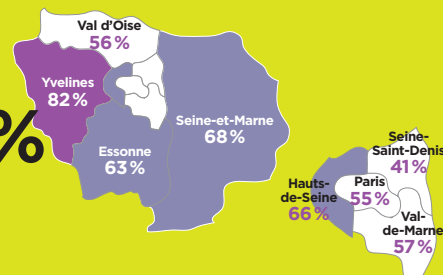
HAUTS- DE-FRANCE

78 %



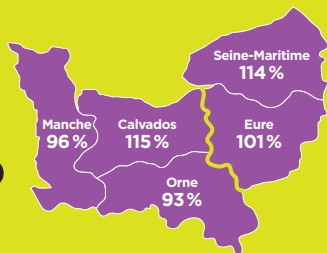
ÎLE-DE- FRANCE

60 %



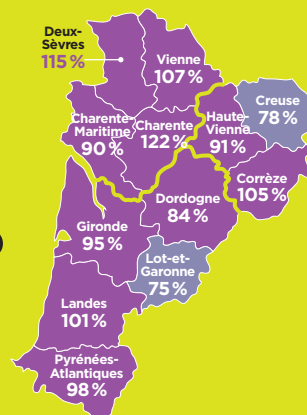
NORMANDIE

107 %



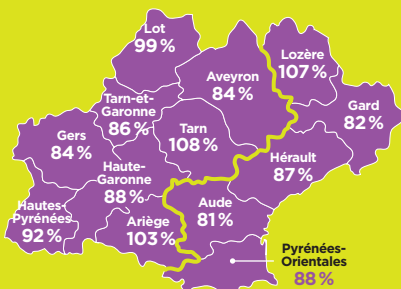
NOUVELLE-AQUITAINE

96 %



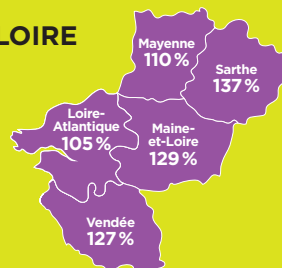
OCCITANIE

89 %



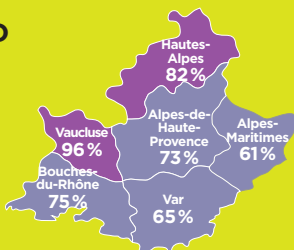
PAYS DE LA LOIRE

121 %



RÉGION SUD

73 %



GUADELOUPE

83 %



GUYANE

35 %



LA RÉUNION

47 %



MARTINIQUE

66 %



MAYOTTE

189 %



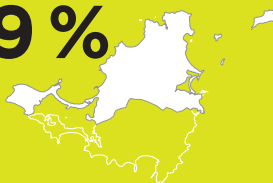
SAINT-BARTHÉLEMY

8 %



SAINT-MARTIN

29 %



SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

14 %



TRIER, COLLECTER, TRAITER

Réseau DASTRI : points de collecte et quantités collectées en 2020

Réseau DASTRI : points de collecte et quantités collectées en 2020			NOMBRE DE PDC RÉSEAU DE COLLECTE (2020)				QUANTITÉ (KG) DE DÉCHETS COLLECTÉS 2020 - POIDS BRUT				QUANTITÉ (KG) DE DÉCHETS COLLECTÉS 2020 - POIDS NET¹			
			PHARMACIES	AUTRES PROFILS	TOTAL	TOTAL REGION	PHARMACIES	AUTRES PROFILS	TOTAL	TOTAL REGION	PHARMACIES	AUTRES PROFILS	TOTAL	TOTAL REGION
MÉTROPOLE	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Allier	77	33	110	2 188	6 452	3 666	10 119	167 243	3 653	1 899	5 552	93 393
		Cantal	54	5	59		2 964	272	3 236		1 673	143	1 816	
		Haute-Loire	69	14	83		4 517	698	5 215		2 540	364	2 904	
		Puy-de-Dôme	99	42	141		6 678	6 584	13 262		3 772	3 513	7 285	
		Ain	138	19	157		12 176	569	12 745		6 862	286	7 148	
		Ardèche	94	7	101		6 786	493	7 279		3 815	239	4 054	
		Drôme	142	7	149		12 592	436	13 029		7 089	235	7 324	
		Haute-Savoie	182	10	192		11 880	1 055	12 934		6 578	568	7 146	
		Isère	280	38	318		22 672	3 419	26 091		12 734	1 872	14 607	
	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	Loire	228	1	229	889	18 614	96	18 710	69 526	10 524	55	10 579	38 766
		Rhône	510	5	515		34 617	215	34 832		19 373	115	19 488	
		Savoie	114	20	134		9 357	434	9 791		5 253	237	5 490	
		Côte-d'Or	141	21	162		9 669	1 392	11 062		5 398	734	6 132	
		Nièvre	75	10	85		6 768	484	7 253		3 837	243	4 081	
		Saône-et-Loire	163	17	180		13 119	2 317	15 437		7 315	1 264	8 578	
		Yonne	86	6	92		8 429	275	8 703		4 719	142	4 861	
		Doubs	165	1	166		11 990	5	11 995		6 683	2	6 685	
		Haute-Saône	72	1	73		6 654	75	6 729		3 740	47	3 787	
	BRETAGNE	Jura	86	0	86	824	5 942	0	5 942	69 969	3 298	0	3 298	38 708
		Territoire-de-Belfort	45	0	45		2 404	2	2 406		1 343	0	1 343	
		Côtes d'Armor	80	53	133		4 665	7 074	11 740		2 631	3 552	6 184	
		Finistère	210	24	234		16 561	3 433	19 994		9 458	1 687	11 146	
	CENTRE-VAL DE LOIRE	Ille-et-Vilaine	237	18	255	738	18 064	2 585	20 649	69 159	10 208	1 342	11 550	39 432
		Morbihan	187	15	202		15 479	2 108	17 586		8 745	1 084	9 829	
		Cher	88	11	99		7 753	975	8 728		4 565	532	5 097	
		Eure-et-Loir	87	16	103		9 240	1 530	10 770		5 151	751	5 901	
		Indre	75	11	86		7 337	283	7 621		4 215	144	4 358	
		Indre-et-Loire	177	8	185		16 763	863	17 625		9 722	429	10 150	
	CORSE	Loiret	164	3	167	122	14 052	136	14 189	5 497	7 961	63	8 025	3 156
		Loir-et-Cher	98	0	98		10 184	43	10 227		5 878	21	5 900	
		Corse-du-Sud	55	0	55		3 053	0	3 053		1 759	0	1 759	
	GRAND EST	Haute-Corse	66	1	67	1 546	2 444	0	2 444	136 023	1 397	0	1 397	75 955
		Bas-Rhin	260	1	261		28 564	0	28 564		15 754	0	15 754	
Haut-Rhin		177	0	177	19 247		0	19 247	10 557		0	10 557		
Ardennes		92	6	98	6 941		204	7 146	3 921		117	4 038		
Aube		88	0	88	8 245		0	8 245	4 650		0	4 650		
Haute-Marne		58	0	58	4 191		0	4 191	2 355		0	2 355		
Marne		163	0	163	14 695		6	14 701	8 235		3	8 238		
Meurthe-et-Moselle		236	7	243	15 536		512	16 048	8 745		258	9 003		
Meuse		55	6	61	4 759		247	5 006	2 672		138	2 811		
HAUTS-DE-FRANCE	Moselle	218	43	261	1 880	17 627	4 238	21 864	139 626	9 953	2 362	12 314	77 420	
	Vosges	110	26	136		9 392	1 619	11 011		5 305	930	6 235		
	Nord	831	25	856		54 335	2 682	57 016		30 379	1 283	31 662		
	Pas-de-Calais	457	17	474		35 201	805	36 005		19 803	388	20 190		
	Aisne	136	25	161		10 477	2 527	13 005		5 763	1 347	7 110		
ÎLE-DE-FRANCE	Oise	210	1	211	3 126	18 443	0	18 443	177 266	10 038	0	10 038	95 967	
	Somme	178	0	178		15 157	0	15 157		8 421	0	8 421		
	Essonne	300	6	306		19 322	398	19 720		10 508	199	10 707		
	Hauts-de-Seine	401	6	407		21 743	391	22 134		11 696	190	11 886		
	Paris	709	21	730		24 924	289	25 213		13 114	142	13 255		
	Seine-et-Marne	322	3	325		24 222	80	24 302		13 274	36	13 311		
	Seine-Saint-Denis	347	13	360		20 770	182	20 952		11 343	95	11 438		
Val-de-Marne	339	3	342	19 509	108	19 616	10 627	55	10 682					
Val-d'Oise	302	0	302	19 250	0	19 250	10 502	0	10 502					
	Yvelines	342	12	354		25 638	442	26 080		13 970	215	14 185		

1. Vaccins antigrippe inclus

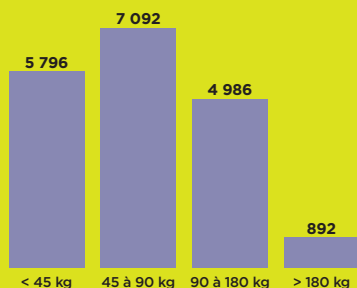


MÉTROPOLÉ

OUTRE-MER

		NOMBRE DE PDC RÉSEAU DE COLLECTE (2020)					QUANTITÉ (KG) DE DÉCHETS COLLECTÉS 2020 - POIDS BRUT					QUANTITÉ (KG) DE DÉCHETS COLLECTÉS 2020 - POIDS NET ¹				
		PHARMACIES	AUTRES PROFILS	TOTAL	TOTAL REGION		PHARMACIES	AUTRES PROFILS	TOTAL	TOTAL REGION		PHARMACIES	AUTRES PROFILS	TOTAL	TOTAL REGION	
NORMANDIE	Calvados	207	0	207	921		18 665	0	18 665	91 364		10 583	0	10 583	51 575	
	Manche	134	11	145			10 823	75	10 898			6 136	36	6 173		
	Orne	87	0	87			7 168	0	7 168			4 068	0	4 068		
	Eure	142	0	142			15 685	0	15 685			8 844	0	8 844		
	Seine-Maritime	339	1	340			38 948	0	38 948			21 907	0	21 907		
NOUVELLE-AQUITAINE	Dordogne	98	51	149	1 918		7 717	2 909	10 626	151 763		4 368	1 640	6 008	85 500	
	Gironde	455	6	461			34 773	679	35 452			19 560	388	19 948		
	Landes	56	53	109			4 636	6 468	11 104			2 597	3 891	6 488		
	Lot-et-Garonne	95	22	117			6 418	623	7 042			3 623	353	3 976		
	Pyrénées-Atlantiques	141	53	194			10 654	5 423	16 077			6 026	2 966	8 991		
	Corrèze	74	32	106			6 225	1 523	7 747			3 528	822	4 349		
	Creuse	37	15	52			2 345	924	3 269			1 326	508	1 834		
	Haute-Vienne	127	0	127			9 977	0	9 977			5 592	0	5 592		
	Charente	125	0	125			11 947	0	11 947			6 691	0	6 691		
	Charente-Maritime	201	12	213			15 615	361	15 976			8 750	176	8 926		
	Deux-Sèvres	122	2	124			11 039	306	11 344			6 223	148	6 371		
	Vienne	141	0	141			11 202	0	11 202			6 324	0	6 324		
OCCITANIE	Aude	127	0	127	1 819		9 516	0	9 516	135 217		5 401	0	5 401	76 022	
	Gard	236	6	242			17 292	26	17 318			9 843	13	9 855		
	Hérault	369	2	371			26 219	0	26 219			14 891	0	14 891		
	Lozère	35	0	35			2 012	0	2 012			1 140	0	1 140		
	Pyrénées-Orientales	164	0	164			12 499	0	12 499			7 049	0	7 049		
	Ariège	39	11	50			3 809	767	4 576			2 175	426	2 602		
	Aveyron	47	35	82			3 071	3 097	6 168			1 725	1 626	3 351		
	Gers	19	26	45			1 391	2 885	4 276			793	1 641	2 434		
	Haute-Garonne	305	27	332			21 375	3 433	24 808			11 966	1 838	13 804		
	Hautes-Pyrénées	67	23	90			4 190	1 734	5 924			2 364	958	3 322		
	Lot	40	28	68			3 098	2 058	5 156			1 756	1 136	2 892		
	Tarn	102	32	134			8 588	2 185	10 773			4 798	1 150	5 948		
	Tarn-et-Garonne	56	23	79			4 226	1 746	5 972			2 379	955	3 334		
PAYS DE LA LOIRE	Loire-Atlantique	366	0	366	1 038		26 738	42	26 780	96 251		15 043	24	15 067	54 497	
	Maine-et-Loire	230	0	230			22 087	0	22 087			12 540	0	12 540		
	Mayenne	85	0	85			6 383	0	6 383			3 624	0	3 624		
	Sarthe	152	0	152			19 844	0	19 844			11 312	0	11 312		
	Vendée	205	0	205			21 157	0	21 157			11 954	0	11 954		
RÉGION SUD	Alpes de Haute-Provence	51	5	56	1 759		3 271	117	3 388	105 298		1 828	60	1 888	58 397	
	Alpes-Maritimes	392	0	392			18 560	0	18 560			10 171	0	10 171		
	Bouches-du-Rhône	718	0	718			44 379	0	44 379			24 700	0	24 700		
	Hautes-Alpes	33	17	50			1 919	913	2 832			1 050	451	1 501		
	Var	350	0	350			20 359	0	20 359			11 259	0	11 259		
	Vaucluse	193	0	193			15 780	0	15 780			8 877	0	8 877		
GUADELOUPE	Guadeloupe	134	1	135	135		9 769	0	9 769	9 769		5 392	0	5 392	5 392	
	GUYANE	42	17	59	59		1 811	0	1 811	1 811		979	0	979	979	
	LA RÉUNION	242	0	242	242		15 691	35	15 727	15 727		8 799	16	8 815	8 815	
	MARTINIQUE	131	2	133	133		8 156	311	8 467	8 467		4 518	166	4 684	4 684	
	MAYOTTE	23	5	28	28		1 135	0	1 135	1 135		619	0	619	619	
	ST-BARTHÉLEMY	3	0	3	3		23	0	23	23		13	0	13	13	
	SAINT-MARTIN	11	0	11	11		337	0	337	337		191	0	191	191	
	ST-PIERRE-ET-MIQUELON	1	2	3	3		0	27	27	27		0	15	15	15	
TOTAL		18 224	1 158	19 382	19 382		1 356 581	94 915	1 451 497	1 451 497		758 768	50 729	809 497	809 497	
MONACO	Monaco	16	0	16	16		421	0	421	421		218	0	218	218	

Répartition des 18 766 PDC effectivement collectés en 2020 selon le tonnage brut collecté annuel



616 PDC n'ont pas été collectés car mis en place fin 2020 ou n'ayant pas capté de déchets.

Pompes Omnipod® : près de 8 millions de piles recyclées en trois ans



L'écart de performance entre l'Hexagone et l'outre-mer se resserre. Il est de 27 points en 2020 (84 % vs 57 %) contre 38 points en 2019 (87 % vs 49 %). Outre l'impact de la communication de DASTRI, cette amélioration s'explique aussi par l'affinage du gisement conduit par l'éco-organisme avec la CGSS à la Martinique et à la Guadeloupe – comme c'est le cas depuis plusieurs années en Guyane –, et avec l'ARS à Mayotte. Le tonnage brut collecté (poids des contenants inclus) est de 1 452 tonnes (vs 1 331 en 2019, +9%). Les BAA représentent à elles seules 33 % du poids traité, ce qui montre l'intérêt environnemental qu'il y aurait à pouvoir les réutiliser au lieu de les éliminer systématiquement avec les perforants.

Près de 8 millions de piles recyclées depuis 2018

Pour la troisième année, DASTRI a organisé, hors agrément, la collecte d'un dispositif médical avec électronique usagé : la pompe patch Omnipod®. Les patients utilisateurs sont invités à rapporter dans les pharmacies points de collecte leurs pompes usagées dans le contenant prévu à cet effet – le carton Omnipod® –, fourni par le fabricant Insulet par l'intermédiaire des prestataires de santé à domicile. Une logistique spécifique permet de procéder à l'enlèvement dans toutes les pharmacies participantes et au regroupement sur un point unique en 48h, avant le transfert en Suisse où sont réalisées les opérations de traitement visant à séparer les piles pour les recycler, la réglementation actuelle les interdisant en France. À noter : l'extension cette année de cette collecte au territoire de La Réunion. En 2020, ces opérations ont permis, pour la première fois, de collecter plus d'un million de pods. En trois ans, 5 300 pharmacies ont participé à au moins une des sept opérations organisées par DASTRI pour le compte d'Insulet. Elles ont permis de collecter plus de 2,5 millions de pods et de recycler près de huit millions de piles.

3• Traiter

Si, contrairement à la plupart des autres filières REP, la finalité du tri et de la collecte dans la filière DASRI PAT n'est pas, à l'origine, de donner une deuxième vie aux matériaux dans une logique d'économie circulaire mais d'éliminer les DASRI collectés, l'essor des dispositifs médicaux avec électronique pose la question de leur recyclage après utilisation. Dans l'attente de l'évolution de la réglementation nationale et de l'agrément de DASTRI, ces opérations de traitement sont prises en charge hors agrément et réalisées en dehors du territoire français.



Deux techniques d'élimination des déchets perforants en France

Une fois collectés, les déchets sont acheminés soit vers un incinérateur habilité à traiter les DASRI, soit vers un centre de prétraitement (broyage et désinfection). Après prétraitement, les déchets sont incinérés en incinérateur pour déchets ménagers ou stockés dans des installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND).

En 2020, DASTRI a traité 1 452 tonnes de déchets, poids brut vaccins et contenants inclus (+ 9 % par rapport à 2019) :

- 1 186 tonnes par incinération (82 %) dans 28 sites, dont 1 167 tonnes avec valorisation énergétique
- 266 tonnes en prétraitement par désinfection (18 %) dans 11 sites. Elles ont été ensuite incinérées avec valorisation énergétique (230 tonnes) dans un site d'incinération pour déchets ménagers ou enfouies (36 tonnes) dans 8 sites de stockage de déchets non dangereux.

Les PCT représentent en poids net 56 % de ce total (809 tonnes en 2020 vs 739 en 2019).

96 % de valorisation énergétique

1 397 tonnes (poids brut) ont ainsi été incinérées avec valorisation énergétique, directement ou après prétraitement par désinfection. Soit la quasi-totalité des déchets et une forte progression (vs un taux de 79 % en 2019).

4• L'empreinte carbone de la filière : bilan et perspectives

Bilan Carbone : baisse de 3 % des émissions rapportées à la tonne

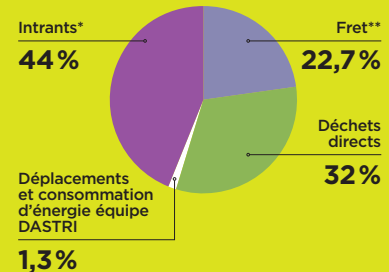
Le total des émissions des gaz à effet de serre générées par le fonctionnement de la filière en 2019 (bilan carbone réalisé en 2020) s'élève à 2 753 tonnes équivalent CO₂ vs 2 508 en 2018. Rapportées au poids brut traité, les émissions à la tonne poursuivent leur décroissance (2,06 tonnes équivalent CO₂ vs 2,13). La part du fret diminue (22,7 % vs 24 % en 2018), les opérateurs de collecte ayant investi dans des véhicules moins émetteurs de CO₂, pendant que celle des opérations de traitement augmente. Le premier poste reste les émissions des intrants (44 %), générées par la production des BAA, caisses carton et fûts plastique.

Les axes d'amélioration

Plusieurs axes d'amélioration sont envisageables pour réduire l'empreinte environnementale de la filière :

- réutilisation des boîtes à aiguilles : la réglementation française actuelle impose des boîtes à usage unique. Suite à l'adoption

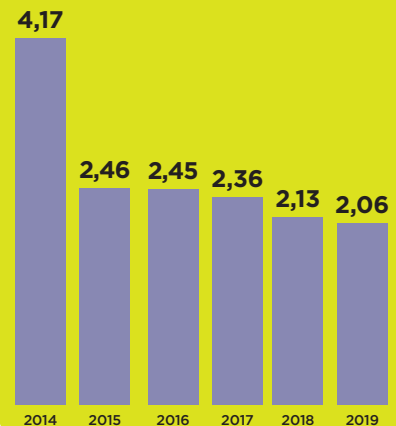
Bilan carbone DASTRI 2019 : répartition des émissions de GES par poste (en %)



* GES générés par les boîtes, les caisses carton et les fûts plastique lors de leur production.

** GES générés par le transport des BAA, fûts plastique et caisses carton, l'approvisionnement des pharmacies par le logisticien DASTRI, la collecte des déchets dans les PDC par les opérateurs et leur transport sur les sites de traitement.

Évolution des émissions de GES, en tCO₂ pour 1 tonne de déchets



TRIER, COLLECTER, TRAITER



Les opérations de traitement en 2020

UNITÉ DE TRAITEMENT	PRESTATAIRE DE TRAITEMENT	RÉGION	TYPE DE TRAITEMENT	DÉTAIL TRAITEMENT	SOMME DE QTÉ BRUTES 2020 (KG)
Salaise-sur-Sanne	TREDI	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Incinération	UIOM	123 315
Villefranche	SYTRAIVAL	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Incinération	UIOM	5 212
Chambéry	SAVOIE DÉCHETS	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Incinération	UIOM	921
Bayet	UVEOM	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Incinération	UIOM	3 634
Dijon	UIOM GRAND DIJON	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	Incinération	UIOM	77 234
Brest	ECB BREST UVED	BRETAGNE	Incinération	UIOM	17 895
Blois	ARCANTE	CENTRE-VAL DE LOIRE	Incinération	UIOM	39 851
Orléans	ORVADE	CENTRE-VAL DE LOIRE	Incinération	UIOM	9 033
Sarrola-Carcopino	SANICORSE	CORSE	Banalisation	Ecodas T2000	5 497
Strasbourg	TREDI	GRAND EST	Incinération	Co-incinération DD	42 095
Sausheim	INCINÉRATEUR DE MULHOUSE	GRAND EST	Incinération	UIOM	8 260
Ludres	NANCY ÉNERGIE	GRAND EST	Incinération	UIOM	59 421
Tronville-en-Barrois	MEUSE ÉNERGIE	GRAND EST	Incinération	UIOM	18 475
Douchy-les-Mines	CIDEME	HAUTS-DE-FRANCE	Incinération	UIOM	39
Avelin	COSMOLYS	HAUTS-DE-FRANCE	Banalisation	Ecosteryl 250	1 970
Noyelles-sous-Lens	INOVA	HAUTS-DE-FRANCE	Incinération	UIOM	135 223
Créteil	CRÉTEIL INCINÉRATION ÉNERGIE	ÎLE-DE-FRANCE	Incinération	Incinération spécifique DASRI	771
Bondoufle	MEDICAL RECYCLING	ÎLE-DE-FRANCE	Banalisation	Ecodas T1000	177 229
Saint-Ouen-l'Aumône	AUORE	ÎLE-DE-FRANCE	Incinération	UIOM	2 394
Le Grand Quevilly	SMEDAR	NORMANDIE	Incinération	UIOM	91 364
Bassens	PROCINER	NOUVELLE-AQUITAINE	Incinération	Incinération spécifique DASRI	130 770
Limoges	CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE LIMOGES	NOUVELLE-AQUITAINE	Banalisation	Ecodas T2000	52 825
Nîmes	EVOLIA	OCCITANIE	Incinération	UIOM	35 374
Calce	CYDEL	OCCITANIE	Incinération	UIOM	39 137
Toulouse	SETMI	OCCITANIE	Incinération	UIOM	52 880
Montauban	NOVERGIE	OCCITANIE	Incinération	UIOM	14 772
Nantes	ALCÉA	PAYS DE LA LOIRE	Incinération	UIOM	141 562
Le Mans	SYNER'VAL	PAYS DE LA LOIRE	Incinération	UIOM	28 696
Vedène	NOVERGIE	RÉGION SUD	Incinération	UIOM	98 344
Nice	SONITHERM	RÉGION SUD	Incinération	UIOM	428
Petit Bourg	ECOMPAGNIE GUADELOUPE	GUADELOUPE	Banalisation	Ecodas T1000	9 769
Kourou	COFELY ENDEL	GUYANE	Banalisation	Ecodas T2000	1 811
Saint-Louis La Réunion	SNC POINT NET	LA RÉUNION	Banalisation	Ecodas	15 618
Saint-Louis La Réunion	ECOLYS	LA RÉUNION	Banalisation	Ecodas	108
Fort de France	La Martiniquaise de valorisation	MARTINIQUE	Incinération	UIOM	8 467
Mamoudzou	STAR Mayotte	MAYOTTE	Banalisation	Ecodas T1000	1 135
Saint-Martin	ECOMPAGNIE MEDICAL WASTE SXM	ST-MARTIN	Banalisation	Strerilwave 440	337
Saint-Pierre-et-Miquelon	CHFD	ST-PIERRE-ET-MIQUELON	Banalisation	ECODAS T150	27
Saint-Barthélemy	OUANALAO ENVIRONNEMENT	SAINT-BARTHÉLEMY	Incinération	UIOM	23
				TOTAL	1 451 918

de la norme ISO 23907-2, une expérimentation pourrait être envisagée avec l'accord des pouvoirs publics. Selon les estimations de DASTRI, l'évolution de la réglementation permettrait de réduire le total des émissions de 15 %.

- concernant l'autorisation de séparer en France les composants des dispositifs médicaux avec électronique en fin de vie, DASTRI est en attente d'une évolution de la réglementation qui permettrait d'éviter de transporter ces déchets hors de l'Hexagone pour les traiter, comme c'est le cas depuis 2018, et réduirait ainsi les émissions liées à leur transport.
- en augmentant la durée d'entreposage des DASRI à six mois, lorsque le total collecté est inférieur ou égal à 180 kg par an, l'arrêté d'avril 2020 permet de réduire le nombre des enlèvements, ce qui devrait avoir à terme un impact positif sur les émissions liées au fret dans le bilan carbone.
- enfin, concernant l'utilisation de matière plastique recyclée issue du prétraitement par désinfection des DASRI, la société Cosmolys conduit une expérimentation dans les Hauts-de-France, en application de l'arrêté du 28 mars 2019, cosigné par la DGPR et la DGS, qui autorise ces expérimentations jusqu'en janvier 2022. Objectif : séparer les fractions valorisables de ces DASRI pour recycler le polypropylène des boîtes.



Les installations de traitement

 Incinération

 Incinération en UIOM après prétraitement

 Prétraitement par désinfection

 Stockage en Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) après prétraitement

Métropole

Outre-mer

Guyane

Guadeloupe

Martinique

Mayotte

La Réunion

Saint-Pierre-et-Miquelon

Saint-Martin

Saint-Barthélemy

SENSIBILISER DIALOGUER CONVAINCRE

Communiquer au temps de la Covid-19 n'est pas une sinécure. La visioconférence règne en maître, les événements prévus s'annulent en cascade et les multiples problèmes nés de la pandémie imposent de passer en mode gestion de crise. La communication de l'éco-organisme a néanmoins su préserver ses fondamentaux : impliquer toutes les parties prenantes, mesurer les évolutions à travers le baromètre Ifop-DASTRI, diversifier les canaux et les modes d'expression.



Flash infos et fiches pratiques



Flash infos et fiches pratiques ont permis de communiquer rapidement les nouvelles consignes.

1• Répondre aux défis de la pandémie Covid-19

En 2020, le dispositif de communication de la filière a été entravé par la crise sanitaire. Les événements auxquels participe habituellement DASTRI, et qui lui permettent de rencontrer les patients et les professionnels, ont été annulés. Les agendas bousculés. Les médias saturés par l'actualité Covid-19. De façon plus opérationnelle, une filière qui mobilise un grand nombre d'intervenants sur des segments économiques variés – production, logistique, transports, traitement des déchets... – ne pouvait ignorer les bouleversements induits par la propagation de la maladie et le recours en mars à un confinement très strict.

Les impacts de la pandémie sur la filière DASRI

Dès la mi-mars, une partie du réseau de collecte – les quelque 1 000 déchetteries gérées par les syndicats intercommunaux – est devenue inaccessible pour les patients, parfois même au-delà de la date de sortie du premier confinement. L'absence de masques et de gel au printemps 2020 fragilisait les chauffeurs des opérateurs de collecte DASTRI. Leur activité les conduit à multiplier les contacts – la filière a généré plus de 67 000 enlèvements en 2020 – et les procédures imposent diverses manipulations : portage des caisses cartons et des fûts plastique, signature par les pharmaciens des BSD (bordereau de suivi des déchets) et des terminaux mobiles. La fabrication des boîtes à aiguilles a été perturbée et les approvisionnements des pharmacies également, le dépositaire pharmaceutique chargé de cette distribution priorisant les médicaments. Quant à l'absence de coordination des acteurs du déchet par les services de l'État, elle s'est traduite pour DASTRI par des sollicitations en ordre dispersé de différents acteurs (AMF, ARS, HCSP...), le plus souvent sur des sujets identiques. A contrario, la filière DASRI a bénéficié d'un avantage significatif par rapport aux autres REP : le rôle des pharmacies dans le dispositif qui, en tant que lieux essentiels, échappaient à la fermeture.

Réactivité et adaptation ont permis à la filière de rester opérationnelle à 100 % en 2020

Pour faire face à la situation, DASTRI a activé son plan de continuité d'activité. Dès le 16 mars, toute l'équipe a basculé en télétravail et une cellule de crise a été constituée. Elle pilotait des réunions hebdomadaires auxquelles participaient tous les opérateurs de collecte DASTRI et les facilitateurs en outre-mer. Ce mode de dialogue a permis d'apporter rapidement des solutions concrètes aux problèmes et de suivre l'évolution en temps réel. DASTRI a fourni gratuitement du

gel hydroalcoolique et des masques destinés aux chauffeurs. Des consignes ont été réaménagées pour limiter les contacts et reporter les commandes des pharmacies vers les références de boîtes disponibles. Certaines tournées ont été réorganisées et les collectes itinérantes ont été maintenues.

La communication s'est appuyée, côté pharmaciens et opérateurs, sur des fiches pratiques, des flash infos et sur les réseaux sociaux. Et, côté patients, sur Facebook pour les inciter à se tourner vers des points de collecte en pharmacie. DASTRI a également joué un rôle de relais d'information des collectivités locales – et en particulier de l'AMF – vis-à-vis des professionnels de santé et a participé aux réunions de crise avec la Direction générale de la Santé (DGS). Enfin, l'éco-organisme a contribué à des démarches solidaires via des dons de sacs pour DASRI aux hôpitaux, submergés par la masse des EPI⁶ usagés.

2• Des disparités de comportement qui appellent des approches diversifiées en communication

Depuis 2014, l'éco-organisme interroge les patients et les pharmaciens, par le canal de l'Ifop, pour mesurer l'évolution des comportements. Selon ce baromètre, plus des deux tiers des patients en auto-traitement ont adopté les bons gestes concernant leurs déchets perforants : ils les stockent dans une boîte à aiguilles qu'ils rapportent ensuite dans un PDC. Toutefois, ces enquêtes montrent qu'il existe des écarts importants selon les catégories. Femmes/hommes, province/Île-de-France, jeunes et moins jeunes, patients ALD⁷/patients de courte durée... les segmentations qui départagent les patients, au regard de l'appropriation des bons gestes, sont multiples. Mais trois d'entre elles sont particulièrement sensibles.

Adhérents à des associations de patients vs patients non adhérents

C'est notamment le cas, selon que les patients sont ou non adhérents à une association. Les premiers sont 92 % à avoir un comportement approprié. Les seconds moins de 50 %, selon le baromètre Ifop-DASTRI 2020. Modifier les comportements implique de communiquer dans la durée et par des canaux complémentaires :

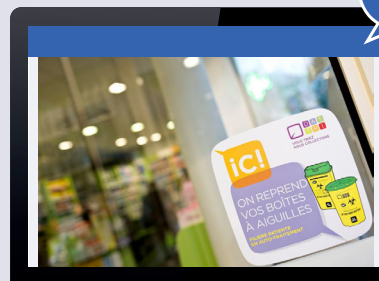
- la communication directe de DASTRI : en 2020, l'éco-organisme a poursuivi la diffusion de spots TV en se concentrant sur des territoires prioritaires. En Corse de février à juillet puis de septembre à décembre sur France 3 via Stella avant les journaux de 12h35 et de 19h05. En Île-de-France, aux mêmes créneaux horaires sur France 3 Île-de-France d'avril à juillet et en novembre. Et sur TV 1^{re} en Guadeloupe durant toute l'année.

6. Équipements de protection individuelle

7. Affections de longue durée



Réorienter les patients vers les pharmacies PDC



Facebook a été utilisé durant le premier confinement pour réorienter les patients vers les pharmacies PDC.

14 546
+ 39 % vs 2019

En 2020, les demandes réceptionnées sur la plateforme d'accueil de DASTRI ont fortement augmenté. Comme les années précédentes, elles émanent à 90 % des pharmaciens. Le signe que les impacts de la pandémie, mais aussi les tests et les vaccins antigrippaux, ont suscité de nombreuses questions.

BAROMÈTRE IFOP-DASTRI

TOUJOURS DES ÉCARTS IMPORTANTS SELON LES CATÉGORIES DE PATIENTS

Peu d'évolution dans les comportements des patients selon la 7^e édition du baromètre Ifop-DASTRI*. Si la pandémie de Covid-19 n'a que marginalement impacté des réflexes désormais solidement ancrés, certaines catégories de patients ne sont pas encore convaincues.



68 %

des patients ont adopté le bon geste (apportent le contenant dans un PDC DASTRI)

Avec des différences de comportement selon les catégories de patients :

92 % des adhérents des associations de patients vs **44 %** des patients non adhérents

78 % des patients de +35 ans vs **38 %** des patients de -35 ans

76 % des patients de longue durée vs **35 %** des patients de courte durée



32 %

ont une pratique inadéquate

19 % jettent leurs perforants dans les déchets ménagers, en vrac (**9 %**) ou dans un contenant (**10 %**)



13 % les jettent dans le bac des recyclables, en vrac (**8 %**) ou dans un contenant (**5 %**)



83 %

des patients déclarent stocker leurs DASRI dans un contenant dédié (BAA DASTRI, autres modèles de BAA, bouteille ou sac plastique)

DISPOSITIFS MÉDICAUX AVEC ÉLECTRONIQUE : UNE CLARIFICATION S'IMPOSE

Capteurs de glycémie en continu

Applicateur du capteur



50 %

des patients ont une bonne pratique en le rapportant en PDC dans une boîte DASTRI

Capteur associant piles et carte électronique



20 %

seulement des patients le conservent à domicile**. Parmi les **80 %** ayant une pratique inadéquate, **36 %** le rapportent en pharmacie, ce qui conduit à incinérer les piles

Pompes patch Omnipod®

54 %

des patients déclarent les rapporter après usage dans un point de collecte dans la boîte carton dédiée



*Enquête auto-administrée par internet du 15 septembre au 23 octobre 2020 auprès d'un échantillon de 2115 personnes.

** Comportement recommandé dans l'attente d'une solution permettant de séparer les piles pour les recycler

- la prise de parole par des pairs. Raison pour laquelle DASTRI cherche à augmenter le nombre de ses ambassadeurs. En 2020, Rodrigo Reinoso – un artiste franco-argentin – et Robin Racassin, un pongiste guadeloupéen, ont rejoint le cercle des ambassadeurs de la filière. En parallèle, DASTRI est devenu partenaire d'un jeune magazine digital (*Le Diabète Enchaîné*) qui s'adresse aux diabétiques de type 1.
- le relais des pharmaciens, susceptibles de jouer un rôle de conseil important auprès de leur patientèle. Remettre une boîte, en même temps que le traitement ou l'autotest, est un préalable. Informer systématiquement le patient sur ce qu'il peut ou non y stocker et sur l'importance de la rapporter ensuite sur un point de collecte (vs la jeter avec les déchets ménagers ou, pire encore, dans le bac des recyclables) serait de nature à faire progresser les bonnes pratiques.
- le relais des collectivités locales, à travers les guides de tri des déchets, les médias des collectivités et des campagnes d'affichage locales, notamment pour sensibiliser aux risques représentés par les AES. Selon l'enquête Ifop, un patient sur trois ignore toujours en 2020 l'impact, pour les agents des centres de tri, d'une blessure par perforant. Un chiffre stable depuis 2017.

Patients de plus de 35 ans vs patients de moins de 35 ans

L'âge est le second clivage le plus significatif pour le respect des bonnes pratiques. 78 % des plus de 35 ans ont adopté le bon comportement. Mais seulement 38 % des moins de 35 ans. Pour tenter d'y remédier, les canaux mentionnés plus haut doivent être renforcés par le recours aux moyens de communication digitaux :

- site internet DASTRI : 36 % des moins de 35 ans disent l'avoir consulté (vs 27 % en moyenne des 2 115 répondants).
- page Facebook : 24 % des jeunes déclarent s'y informer sur la gestion de leurs DASRI.
- chaînes YouTube, blogs et autres webmagazines où de jeunes diabétiques parlent aux jeunes diabétiques.

Patients en ALD vs patients courte durée

Troisième critère : la nature de la pathologie. Car des patients, conduits à utiliser des perforants pour se soigner durant une période brève, sont moins enclins à respecter les routines exigées par ces dispositifs médicaux. Selon le baromètre Ifop 2020, 35 % des patients de courte durée pratiquent les bons gestes contre 76 % des patients de longue durée. La solution, dans ce cas, consiste sans doute à cibler de façon fine les patients concernés pour mettre en œuvre une communication sur mesure. C'est la démarche choisie par DASTRI,



Quels produits faut-il mettre dans les boîtes DASTRI ?

10 produits sont soumis à l'évaluation des pharmaciens à l'occasion de l'enquête Ifop annuelle.

En 2020, **38 %** ont fait un sans-faute, lorsque l'on exclut les items capteur de glycémie en continu, applicateur du produit freestyle libre et pompe patch Omnipod®.

Mais seulement **3 %**, lorsque l'on prend en compte leurs réponses sur ces trois produits.

Simplification et clarification seraient les bienvenues !

Magazine digital *Le Diabète Enchaîné*



Le Diabète Enchaîné, un webmagazine mensuel gratuit au ton décalé et résolument positif !

LES TERRITOIRES ONT LA PAROLE

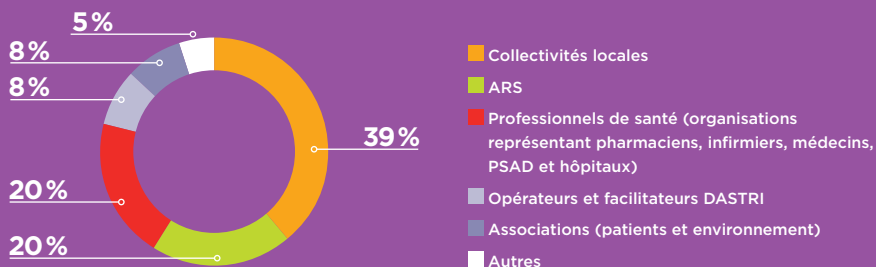
Pour la quatrième année, DASTRI a proposé aux parties prenantes d'échanger sur le fonctionnement de la filière à l'échelle régionale. Une approche multilatérale, en phase avec l'esprit des filières REP, qui permet de suggérer des actions au regard des spécificités locales. En 2020, des sessions TOLP ont été organisées dans les treize régions de l'Hexagone et dans trois DROM-COM (Guadeloupe, Martinique et Guyane).

31 JANVIER-8 DÉCEMBRE 2020

LES TERRITOIRES ONT LA PAROLE - SAISON 4

16
réunions*

208
participants



* 13 web conférences, 3 réunions en présentiel

PLAN D'ACTION 2020 :
87 NOUVELLES DEMANDES
RECENSÉES

4 thématiques



Communiquer
vis-à-vis des patients
et des professionnels
de santé



Former
à la bonne utilisation
des boîtes (tri des déchets
et règles de sécurité)



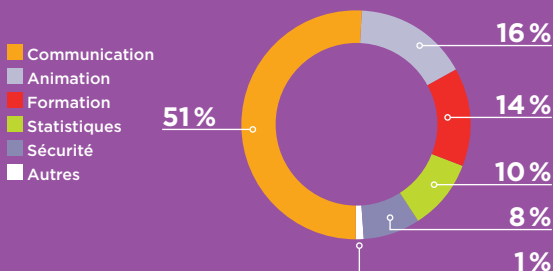
Animer
le réseau des pharmacies
et rappeler les consignes
de distribution des boîtes



Mesurer
en réalisant des
études d'impact

BILAN DES 4 SESSIONS TOLP
DEPUIS 2017

483
demandes regroupées
en six catégories



en partenariat avec LifeScan, vis-à-vis des femmes enceintes souffrant de diabète gestationnel. Les 12 000 kits distribués par LifeScan en 2020 contenaient, outre une brochure informative, un carnet d'autosurveillance et divers accessoires, une Pocket Box (boîte à aiguilles de poche) pour le stockage des déchets perforants au format exclusif de 0,2 L et une carte mémo DASTRI. L'objectif étant de sensibiliser ces femmes à la bonne gestion de leurs DASRI en leur apportant une solution clé en main, à charge pour elles de se rendre ensuite en pharmacie pour rapporter leurs perforants et se procurer les références de boîtes à aiguilles disponibles toute l'année.

3• Les sessions TOLP : le multilatéralisme appliqué à la filière DASTRI

Le bon fonctionnement de la filière et l'optimisation de la communication vis-à-vis des patients implique, on le voit, toutes les parties prenantes. C'est la raison pour laquelle DASTRI, dès 2017, a souhaité créer les conditions d'un dialogue multilatéral à l'échelle régionale. En proposant une fois par an aux acteurs d'un territoire – ARS, collectivités locales, syndicats de pharmaciens, ordre et URPS mais également représentants des PSAD, des infirmiers et des médecins, associations de patients et opérateurs de collecte –, de prendre le temps de faire le point et de débattre, les TOLP – pour : les Territoires Ont La Parole – sont, comme leur nom l'indique, une démarche participative et inclusive.

En 2020, pandémie oblige, la plupart des 16 sessions se sont déroulées en visioconférence... Néanmoins, plus de 200 personnes ont répondu présent avec, cette année, une forte participation des collectivités locales, et particulièrement des régions, la présentation liminaire de DASTRI mettant les actions de la filière en perspective avec les Plans régionaux de prévention et de gestion des déchets (PRPGD).

Ces réunions ont été l'opportunité d'aborder de nombreuses questions d'actualité : quel impact de la Covid-19 sur la collecte et les résultats de l'éco-organisme ? Quelles solutions pour les vaccins antigrippe ? Et pour les tests antigéniques ? Comment les gisements régionaux sont-ils mis à jour ? Qu'est-ce qui est prévu pour les dispositifs médicaux avec électronique ?...



Partenariat DASTRI-LifeScan



Le partenariat DASTRI-LifeScan a permis de distribuer 12 000 kits pour sensibiliser les femmes atteintes de diabète gestationnel à la gestion de leurs DASRI perforants.

Informar les parties prenantes de la filière REP DASRI

- le **site internet** DASTRI est régulièrement mis à jour pour apporter les informations utiles aux acteurs de la filière. En 2020, le nombre de connexions a augmenté de près de 10 %. Le site de géolocalisation des points de collecte et l'espace dédié pharmaciens sont les rubriques les plus consultées.

- **Facebook** contribue à l'éducation thérapeutique. Sur son **fil twitter**, DASTRI interpelle ses parties prenantes.

- la **DASTRInews**, une lettre d'information bi-annuelle, est adressée aux adhérents, aux pharmaciens, aux collectivités locales, aux ARS, aux associations de patients et aux opérateurs de collecte.

- des **flash infos thématiques et des fiches pratiques** sont diffusés aux acteurs concernés à chaque fois qu'une actualité l'exige. En 2020, DASTRI a publié 5 flash infos et 5 fiches pratiques à l'intention des pharmaciens et des opérateurs de collecte : mesures Covid, collectes Omnipod®, déclaration DASRI campagne antigrippe, collecte des déchets de tests de dépistage.

- le **rapport d'activité** de DASTRI fait le bilan de l'année et la synthèse détaillée des résultats.

- l'actualité de la filière est partagée avec les journalistes qui suivent les thématiques santé et environnement (**8 communiqués de presse** diffusés en 2020).

- et parce que les étudiants d'aujourd'hui sont les professionnels de santé de demain, DASTRI organise des **sessions de formation** dans les facultés de pharmacie.

l'équipe et la

DASTRI est une association loi de 1901 à but non lucratif, regroupant l'ensemble des entreprises du médicament et des fabricants et distributeurs de dispositifs médicaux qui mettent sur le marché des produits qui, après usage par les patients en auto-traitement et les utilisateurs d'autotests de diagnostic, génèrent des DASRI perforants.

L'équipe DASTRI

Volontairement réduite, l'équipe DASTRI compte moins d'une dizaine de collaborateurs permanents.



Outre **Laurence Bouret**, Déléguée Générale depuis janvier 2013, qui pilote les évolutions de l'éco-organisme au plan stratégique et opérationnel,

le comité de direction est composé de deux personnes :



François-Xavier Heurton, Directeur Administratif et Financier. Il est l'interlocuteur privilégié des adhérents de l'éco-organisme et, à ce titre, pilote notamment la campagne annuelle de déclaration des produits mis en marché. François-Xavier est également référent DASTRI pour les territoires d'outre-mer.



Sébastien Grillet, Directeur des Opérations. En étroite collaboration avec les partenaires/prestataires de l'éco-organisme, il a la responsabilité de l'approvisionnement du réseau pharmaceutique en boîtes à aiguilles et de la collecte des déchets pour atteindre les objectifs opérationnels fixés par le cahier des charges d'agrément, ainsi que le reporting permettant de piloter l'activité et de rendre compte aux autorités de tutelle et aux parties prenantes.

L'équipe est complétée par :

Romain Girard, responsable SI et adjoint du Directeur des Opérations

Julien Lanzarini, responsable innovation et éco-conception

Eva Gil, chargée d'animation territoriale

Marie Collard, assistante de direction

Anaïs Gardette-Baudin, assistante comptable

Laurent Boitel, pharmacien-référent Santé¹

Dans les DROM-COM, DASTRI s'appuie sur un facilitateur dans chaque territoire.

1. Après une carrière dans l'industrie pharmaceutique, il apporte son expérience à DASTRI à titre bénévole.

La gouvernance

L'association, ré-agrée par les pouvoirs publics le 27 décembre 2016 pour une durée de six ans, est placée sous la responsabilité d'un Conseil d'administration et d'un Bureau et sous la tutelle de trois ministères. La commission inter-filières de responsabilité élargie des producteurs (CIFREP) est chargée de rendre des avis consultatifs et publics sur différents sujets relatifs à la filière tels que projet d'arrêté portant cahier des charges, demande d'agrément de l'éco-organisme, projet d'arrêté relatif aux modulations des contributions financières versées par les producteurs. Par ailleurs, DASTRI travaille à la mise en place du comité de parties prenantes de la filière.

gouvernance

Conseil d'Administration et Bureau

Le Conseil d'administration de DASTRI compte neuf membres représentant trois collèges : Médicaments (5 sièges), Dispositif Médical (2 sièges), Dispositif Médical In Vitro (2 sièges).

Les membres du Conseil d'administration sont :

• dans le collège Médicaments :

Patrick Emiel (Novo Nordisk)
Yannick Jegou (MSD)
Pascal Joly (Medac)
Jean-Marc Lacroix (Sanofi-Aventis France)
Timothée Perache (Pfizer SAS)

• dans le collège Dispositif Médical :

Claire Jegou (Medtronic)
Marie Pené-Marie (Roche Diabetes Care France)

• dans le collège Dispositif Médical In Vitro

Jérémy Forest (Abbott)
Méliani Réda Rebzani¹ (LifeScan France SAS)

Le Bureau de DASTRI est présidé par Yannick Jegou (MSD). Jean-Marc Lacroix (Sanofi-Aventis France) est vice-président ; Marie Pené-Marie (Roche Diabète Care France), secrétaire, et Pascal Joly (Medac), trésorier.

En 2020, le Conseil s'est réuni cinq fois : 3 mars, 2 juillet, 22 septembre, 3 novembre et 15 décembre 2020.

Deux assemblées générales de DASTRI se sont tenues en 2020 : l'AG ordinaire le 26 mars 2020 et une AG extraordinaire le 26 novembre 2020 pour statuer sur les modalités de calcul des contributions concernant les dispositifs médicaux avec électronique.

Ministères de tutelle

L'éco-organisme est placé sous la tutelle conjointe de trois ministères :

- Ministère des Solidarités et de la Santé
- Ministère de la Transition écologique
- Ministère de l'Intérieur

Le censeur d'État de DASTRI est M. Philippe Debet (ministère de l'Économie et des Finances). Il a été remplacé par M. Jean Bémol début 2021.

Commission inter-filières de responsabilité élargie des producteurs (CIFREP)

La loi AGECE du 10 février 2020 réforme la gouvernance des filières REP. Elle crée une commission inter-filières, la CIFREP, qui remplace la CFREP, laquelle pouvait se tenir en formation transversale et en formation spécifique DASRI.

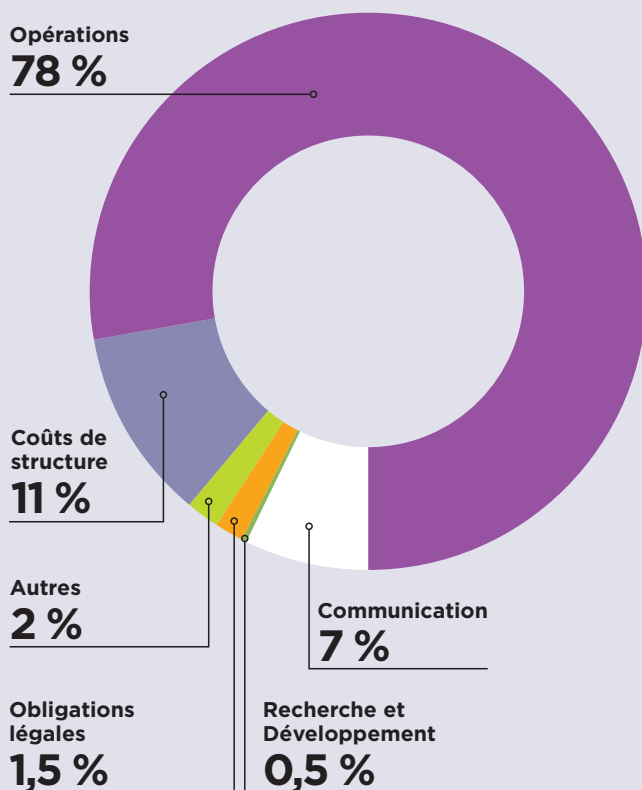
La CIFREP est composée d'un président, nommé par le ministre chargé de l'environnement, et de cinq collèges, composés chacun de cinq représentants : producteurs, collectivités territoriales, associations, opérateurs de la gestion des déchets, État. La réforme de la gouvernance des filières REP acte ainsi la disparition du collège des éco-organismes qui était constitutif de la CFREP en formation transversale.

Par ailleurs, la composition des cinq collèges de la CIFREP ne reflète pas les spécificités de la filière DASTRI : absence, en particulier, de représentants des principaux acteurs de la filière REP DASRI (entreprises du médicament au sein du collège producteurs, associations de patients au sein du collège associations, représentant du ministère des Solidarités et de la Santé dans les représentants de l'État). Le président peut toutefois inviter d'autres personnes, en fonction de l'ordre du jour.

1. Depuis novembre 2020. Il a remplacé Guy Miguères, qui a quitté LifeScan France en septembre, après un intérim assuré par Vincent Le Floch¹ de septembre à novembre 2020.

données financières

Le montant total des cotisations appelé en 2020 s'élève à 9 369 209 euros HT.
8 845 898 euros ont été engagés sur l'exercice 2020, soit environ 94 % du budget prévisionnel.



Coûts de structure

- salaires et prestations RH
- frais généraux

Opérations

- fabrication des boîtes à aiguilles, des caisses carton et des fûts plastique
- opérations de collecte et de traitement
- logistique de distribution des boîtes à aiguilles et des contenants de stockage
- système d'informations

Communication

- information et sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes : patients et utilisateurs d'autotests, pharmaciens et autres professionnels de santé, collectivités locales et adhérents
- études sociétales et comportementales

Recherche et Développement

- rédaction d'un référentiel de sécurisation
- préparation à la mise en place de l'expérimentation boîtes intelligentes
- préparation à la mise en place d'une ligne de séparation des DASRIe

Obligations légales

Commissariat aux comptes, impôts et taxes, dotation aux amortissements

Autres

Expert-comptable, consultants-experts, avocats

AES Accidents d'Exposition au Sang	FSPF Fédération des Syndicats de Pharmaciens de France
AGEC (loi) Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, promulguée le 11 février 2020	GES Gaz à effet de serre
ALD Affection de Longue Durée	HCSP Haut Conseil de la santé publique
AMF Association des Maires de France	ISDND Installations de stockage de déchets non dangereux
ARS Agences Régionales de Santé	OPCT Opérateurs de Collecte et de Traitement
BAA Boîtes à Aiguilles : contenants distribués gratuitement aux patients et aux utilisateurs d'autotests pour qu'ils stockent leurs déchets de soins perforants	PAT Patient en Auto-Traitement : personne qui s'administre un traitement médical et/ou réalise de l'auto-surveillance hors structure de soins et sans l'intervention d'un professionnel de santé (médecin, infirmière...).
CGSS Caisse Générale de Sécurité Sociale	PCT Piquants, Coupants, Tranchants : appellation des déchets d'activité de soins perforants
CIFREP Commission Inter-Filières de Responsabilité Élargie des Producteurs. Instance de gouvernance qui remplace la CFREP (Commission de Filières à Responsabilité Élargie des Producteurs) en formation transversale et en formation spécifique.	PDC Points de collecte : points du réseau DASTRI où les bénéficiaires de la filière doivent déposer leurs boîtes à aiguilles.
CNAM Caisse Nationale d'Assurance Maladie	PSAD Prestataires de santé à domicile
CNOP Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens	PUI Pharmacie à Usage Intérieur. Désigne les pharmacies relevant d'un établissement de soins, tels qu'hôpital ou clinique.
DASRI Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux	REP Responsabilité Élargie du Producteur : concept, qui découle du principe du pollueur-payeur, au nom duquel un producteur ou distributeur est responsable de la prise en charge, notamment financière, des déchets résultant de l'usage des produits qu'il a mis sur le marché.
DASRIe DASRI avec électronique	TOLP Les Territoires Ont La Parole : réunions des parties prenantes de la filière organisées par DASTRI à l'échelon régional.
DASRI PAT Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux des Patients en Auto-Traitement	UCD Unité Commune de Dispensation : désigne les solutions médicamenteuses conduisant à une injection.
DASRI PAT PCT Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux des Patients en Auto-Traitement Piquants, Coupants Tranchants	UDM Unité de Dispositif Médical
DGPR Direction Générale de la Prévention des Risques au ministère de la Transition écologique	URPS Union Régionale des Professionnels de santé (de pharmaciens, d'infirmiers, de médecins...). Elle représente les professionnels de santé exerçant en libéral sur le territoire.
DGS Direction Générale de la Santé au ministère des Solidarités et de la Santé	USPO Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine
DM Dispositifs Médicaux, tels que seringues, aiguilles, cathéters...	
DROM-COM Départements et Régions d'Outre-mer-Collectivités d'Outre-mer	
EPI Équipements de Protection Individuelle	



Conception et réalisation : BCW
Photos : Côme Bardon



40 avenue Kléber - 75116 Paris
Tél. : 09 72 47 82 08
www.dastri.fr

